

Régionale Samuel-de-Champlain Inc.
Société Franco-Ontarienne
d'Histoire et de Généalogie
Salle Whitton, 111, rue Sussex
Ottawa (Ontario) K1N 5A1
(613) 244-5300 Poste 3333

DOCUMENTS HISTORIQUES
No 71

MOONBEAM

1913-1945

**La colonisation, la vie
économique et sociale**

par

Michel d'Amours



Société historique du Nouvel-Ontario
Université de Sudbury
Sudbury
1980

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

CONSEIL DE DIRECTION (1980)

Présidente

Monique Cousineau

Vice-président

Lucien Michaud s.j.

Président sortant

Hector Bertrand s.j.

Trésorier

Marcel Litalien

Secrétaire

Robert Toupin s.j.

Conseillers

Marie-Paule Forest
Raymonde Gervais
Denyse Leblanc
Huguette Parent s.c.o.
Yves Tassé

Directeur général

Gaétan Gervais

REMERCIEMENTS

Plusieurs organismes et personnes ont contribué à la réalisation de ce travail. Je remercie le département d'histoire de l'Université Laurentienne de sa coopération, l'Université de Sudbury pour l'octroi de la Bourse de recherche Lorenzo-Cadieux, ainsi que les professeurs Gaétan Gervais et Pierre Simoni qui ont dirigé mes travaux. Mon étude a abouti grâce à la précieuse collaboration du Révérend René Grandmont, chancelier du diocèse de Hearst, et de Monsieur Julien Proulx, régisseur de la ferme expérimentale de Kapuskasing. Finalement, je désire exprimer ma profonde gratitude à tous ceux et celles qui m'ont accordé entrevues et photos.

Je rends mes hommages à un maître, à un ami, Fernand Dorais.

Moonbeam, 1979

-----* * *-----



À mon père

INTRODUCTION

Le présent ouvrage trace l'histoire de la paroisse de Moonbeam, village du canton de Fauquier dans le Nord ontarien; il décrit la vie sociale et économique et fait état des difficultés rencontrées par les habitants. La première partie sera donc consacrée à une description de l'organisation tant sociale qu'économique en pays de colonisation, à l'assistance plus ou moins opportune et adéquate du gouvernement provincial et au rôle respectif du clergé et du gouvernement municipal. Il s'agit également d'évaluer l'influence exercée par le clergé dans la vie sociale et économique de la colonie.

La deuxième partie étudiera les obstacles à cette tentative de colonisation. Il faudra donc se poser les questions suivantes: le climat était-il favorable à l'agriculture? l'aide gouvernementale était-elle suffisante? l'industrie forestière nuisait-elle à l'oeuvre colonisatrice? la crise des années trente joua-t-elle un rôle important dans l'exode des campagnes? la Deuxième guerre mondiale a-t-elle donné le coup de grâce à cet effort colonisateur? enfin, tous ces obstacles ont-ils eu une portée décisive qui causa l'échec final du peuplement rural de Moonbeam?

I - LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

A- Le gouvernement : ce qu'il a voulu faire

Au début du XXe siècle, le premier ministre ontarien, G.W. Ross, s'acharne à mettre l'Ontario à l'heure de l'industrialisation et pour ce faire, son gouvernement décide d'exploiter les richesses du nord de l'Ontario, de la **Grande zone argileuse**, (le "Grand Clay Belt"), une région encore inexploitée au moment de la grande exploration organisée en 1900. Au début, le gouvernement veut faire de cette région un vaste réservoir de produits agricoles. Ces régions lointaines de l'Ontario-Nord sont alors mal connues de l'administration gouvernementale. E.J. Davis, le Commissionnaire aux terres de la Couronne, organise donc en 1900 un projet d'exploration des régions s'étendant entre la ligne du Canadien Pacifique et la Baie James (1).

Pour réaliser cette étude, les explorateurs sont divisés en équipes. Le deuxième groupe nous intéresse plus directement car il a visité les régions de l'Algoma et du Nipissing allant jusqu'à la rivière Missinaibi au nord. Les conclusions de ce groupe d'explorateurs seront décisives. Ils notent le riche potentiel agricole :

As for the land it is practically all for and quite suitable for farming purposes if the climatic conditions are favorable ... and if a system of drainage were established good sections of farming land could be obtained. Potatoes were found growing luxuriantly on the Kapuskasing though they were not cultivated (2).

La Grande zone argileuse (Grand Clay Belt) est appelée à devenir un fournisseur de produits agricoles aux villes telles que Sault-Sainte-Marie et les villes minières. Moonbeam verra donc le jour en tant que centre de production agricole.

La province de l'Ontario, contrairement au Québec, ne s'ingère pas directement dans l'oeuvre de la colonisation. Plutôt, elle poursuit une politique de "laissez-faire". Il revient aux individus de prendre des initiatives, car telle est sa conception en matière de colonisation. D'après le gouvernement, l'industrie forestière utilisera les ressources agricoles et les talents de bûcheron des colons. La colonisation doit reposer sur l'interdépendance de l'agriculture et de l'industrie forestière. De cette façon, le colon jouira d'une base économique stable (3). La vente du bois coupé sur le lot du colon va défrayer les coûts du défrichement. D'ailleurs le colon vivra de peu, quelques poules, une vache, des cochons et un jardin fournissant amplement de quoi nourrir la maisonnée pour l'année entière. Même si la récolte est mauvaise, le colon peut toujours compter sur le travail dans les chantiers en hiver. L'argent en pays de colonisation, selon le gouvernement, devient somme toute surperflu (4).

Ayant établi sa politique de développement, le gouvernement veut ensuite donner à ces régions accès aux marchés dans le reste de la province. Le 17 mars 1902, la loi créant le "Northern Ontario Railway" est adoptée à l'Assemblée législative de l'Ontario (5). Par cette loi, le gouvernement s'engage à fond dans le développement du nord de la province. La construction du "Temiskamingue and Northern Ontario Railway" conduira à la découverte de gisements

d'argent à Cobalt, ville qui deviendra un chef-lieu pour l'Ontario-Nord. La voie ferrée reliera North-Bay à Cobalt et par la suite à Cochrane. Colons, prospecteurs et bûcherons sont attirés par les promesses de cette région. En 1903, c'est au tour du gouvernement du Dominion d'annoncer la construction prochaine d'un chemin de fer, le "Transcontinental", reliant l'est à l'ouest en traversant l'Ontario-Nord. Le chemin de fer franchit les Laurentides, traverse l'Abitibi, arrive à Cochrane et continue vers l'ouest en passant par les régions de Moonbeam, de Kapuskasing et de Hearst. La compagnie du Grand-Tronc-Pacifique doit construire la partie à l'ouest du Transcontinental, de Winnipeg à l'océan Pacifique. La partie est du chemin de fer est divisée en vingt sections. Les entrepreneurs E.F. et G.E. Fauquier présentent une soumission et obtiennent le contrat de construction de la section s'étendant entre l'embranchement de l'Abitibi jusqu'à Hearst (6). Ce tronçon de chemin de fer est terminé en 1911 et la région de la Grande zone argileuse peut alors accueillir des colons.

En 1912, William Hearst, Ministre des terres et forêts, ouvre à Cochrane une agence des terres de la Couronne. Du même coup, douze nouveaux cantons, dont celui de Fauquier, sont délimités et plus tard déclarés ouverts à la colonisation (7). Pendant l'été de 1913, huit concessions du canton de Fauquier sont arpentées (8).

Maintenant que le gouvernement a entrepris d'ouvrir le territoire de la Grande zone argileuse à la colonisation, le clergé tentera d'établir là-bas une administration ecclésiastique.

B- L'organisation religieuse précède la colonisation

Il importe pour le clergé d'établir en pays de colonisation des bases solides afin de recevoir les colons. Le Pape Benoît XV acquiesca à la demande de Mgr Latulippe de détacher une portion du diocèse de Haileybury pour fonder la préfecture apostolique de l'Ontario-Nord. Le nouvel évêque, Mgr Jean-Baptiste Hallé, secondé par le clergé, tâche d'attirer de nouveaux colons (9); il sera plus tard nommé Supérieur ecclésiastique des missionnaires colonisateurs. La colonisation aura pour mission d'endiguer le mouvement d'émigration vers les États-Unis. Depuis le XIXe siècle, l'hémorragie démographique des Québécois vers ce pays se poursuit à vive allure. Les tenants de la société traditionnelle perçoivent le mouvement d'émigration et d'industrialisation comme le fruit de valeurs républicaines, contrares

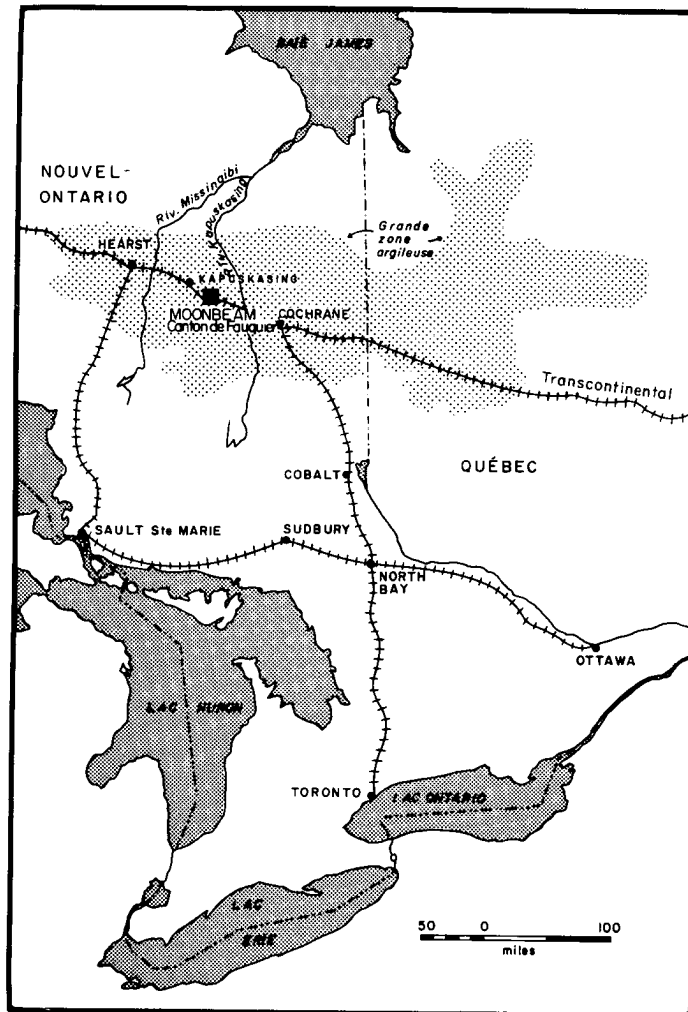
à l'idéal de l'église. Selon eux, ces émigrés vont tout simplement y perdre leur langue et leur foi, car ils ont renié leur mission civilisatrice et évangélisatrice pour le travail de la "factorie" (10). L'émigration et l'industrialisation risquent de démanteler la société traditionnelle, ce que le clergé veut éviter à tout prix. Comme contre-mesure, il entend promouvoir un mode de vie rural. S'il n'y avait que cela encore ! Mais non ! Le flot d'immigrants anglo-saxons en provenance de la Grande-Bretagne menace de noyer le Canada français sous le poids de l'envahissante culture anglaise et protestante :

Le danger où se trouve ce territoire (l'Ontario-Nord) d'être envahi par l'immigration protestante à moins qu'il ne s'y fasse immédiatement un travail intense pour attirer la population catholique (11).

Le retour à la terre se veut donc une réponse à ces deux problèmes. Il faut maintenant étendre les racines du Canada français au-delà du Québec et diriger l'excédent de main-d'oeuvre des vieilles terres du Québec vers les régions de l'Ontario-Nord. L'établissement rural constitue une oeuvre nationale et religieuse, il s'agit de proclamer fièrement cette mission civilisatrice (12). L'agriculture servira de rempart contre toutes les ingérences pernicieuses de la société moderne. L'établissement rural conduira à fonder une société agraire où la paroisse deviendra l'unité civile et religieuse alors que le rang serait le type de peuplement préconisé.

Au Québec, on parle beaucoup de la construction du Transcontinental. Le désir de prendre possession d'une terre, le manque d'emplois rémunérateurs et le trop-plein de population sur les Basses-terres du Saint-Laurent, chassent une jeunesse vers de nouveaux horizons (13). Ces futurs colons partent donc à la recherche d'un meilleur avenir et effectuent un périple coupé d'arrêts, tantôt pour la drave, tantôt pour le travail de chantier. Pour certaines familles de Moonbeam, les Dufour, les Léonard et les St-Aubin, Cobalt représente un temps et un point d'arrêt, une occasion de ramasser un peu d'argent. S'ils viennent de si loin, ce n'est certes pas pour les mines ni pour la coupe du bois, mais bien pour coloniser. Moonbeam marque le point de destination de ces gens. Les colons n'y trouvent pas de marchés pour le bois, d'autant plus qu'une bonne partie du canton de Fauquier, où s'installent les colons, comprend du vieux brûlé (14). Le bois ne constitue donc pas le principal attrait pour ces colons :

CARTE I



Carte I - La "Grande zone argileuse".

...part of the township is burnt... I mean, it is not for the lumber. No, here we are disgusted with the pulp wood. The settlers want land for cultivation (15).

La colonisation, et non la coupe du bois, attire le colon.

L'implantation en terres neuves s'appuie sur des motifs patriotiques et chrétiens, l'amour de la terre et le désir de conquérir le sol tel que l'ont fait les ancêtres. Le désir des colons est de défricher et de cultiver le sol, d'arracher à la forêt ses précieuses terres. L'activité forestière, quoique importante, reste secondaire, comblant la part du manque à gagner. Il est bien clair qu'une fois assurée l'auto-suffisance de la ferme, le travail dans les chantiers perdra tout intérêt pour ces colons.

En 1911, la famille Primeau habite seule le site du village de Moonbeam, le chef de cette famille étant un agent du chemin de fer (16). L'année suivante les premiers explorateurs arrivent sur place :

Heureux d'avoir pu trouver de la bonne terre d'argile sur un terrain plat et fertile, ils repartent passer l'hiver dans leurs familles bien décidés de revenir au printemps prochain (17).

De retour au printemps de 1913, Théodule Léonard s'installe temporairement dans la cabane du dénommé Primeau. Les Joseph Dufour, Rodrigue Léonard, Joseph Millette et William St-Aubin suivront plus tard (18).

C- Une société s'organise

Une fois le canton de Fauquier ouvert à la colonisation, l'organisation religieuse devient une priorité, car ces colons croient que seulement l'union dans une cause commune peut les aider à vaincre les difficultés. L'église deviendra un point de rencontre autour duquel se bâtira une vie communautaire. L'établissement d'une juridiction civile apparaît tout aussi nécessaire. La constitution civile du canton municipal de Fauquier en municipalité, en 1922, permettra aux colons de recevoir une aide accrue du gouvernement.

La vie religieuse constituera un premier encadrement, et la paroisse deviendra un point de ralliement, un symbole d'appartenance.



Photo 1 L'hotel de Phidime Léonard vers 1916; à l'arrière-plan, le site du village actuel de Moonbeam (Photo de M. Josephat Lécuyer).



Photo 2 Le défilé de la Saint-Jean-Baptiste dans la rue principale du village de Moonbeam (Photo de M. Joseph Charpentier).

Aussi le premier souci du clergé est-il de mettre sur pied une unité administrative : la paroisse. Elle constitue la structure administrative sur laquelle repose la colonisation (19). Car l'oeuvre de la colonisation possède des assises religieuses très profondes. Depuis les premières années de Moonbeam, le clergé travaille à l'organisation des forces catholiques pour rassembler les colons d'une même foi et d'une même langue. Les fêtes religieuses et sociales donnent aux colons le sentiment de participer à une cause commune, l'occasion d'éprouver un sens d'appartenance à la collectivité. Les fêtes religieuses et les rencontres sociales suscitent la participation de tous les colons. Moonbeam représente ce genre de société très fermée qui contribue à renforcer les liens entre les paroissiens. Comme le démontre le Graphique I la population est très homogène : elle est de langue française et catholique. Le choix de l'emplacement de l'église fera couler beaucoup d'encre, les colons savent que le site futur de l'église déterminera l'emplacement du village de Moonbeam. En 1919, un comité représentant les paroissiens, composé de Célestin Desgroseillers (marchand), Phidime Léonard (aubergiste), Théodule Léonard (colon) et France Robert (colon), s'engage à contracter une dette de \$40 000 pour la construction d'une église et d'un presbytère. Théodule Léonard donne quatre acres de terrain à cette fin (20).

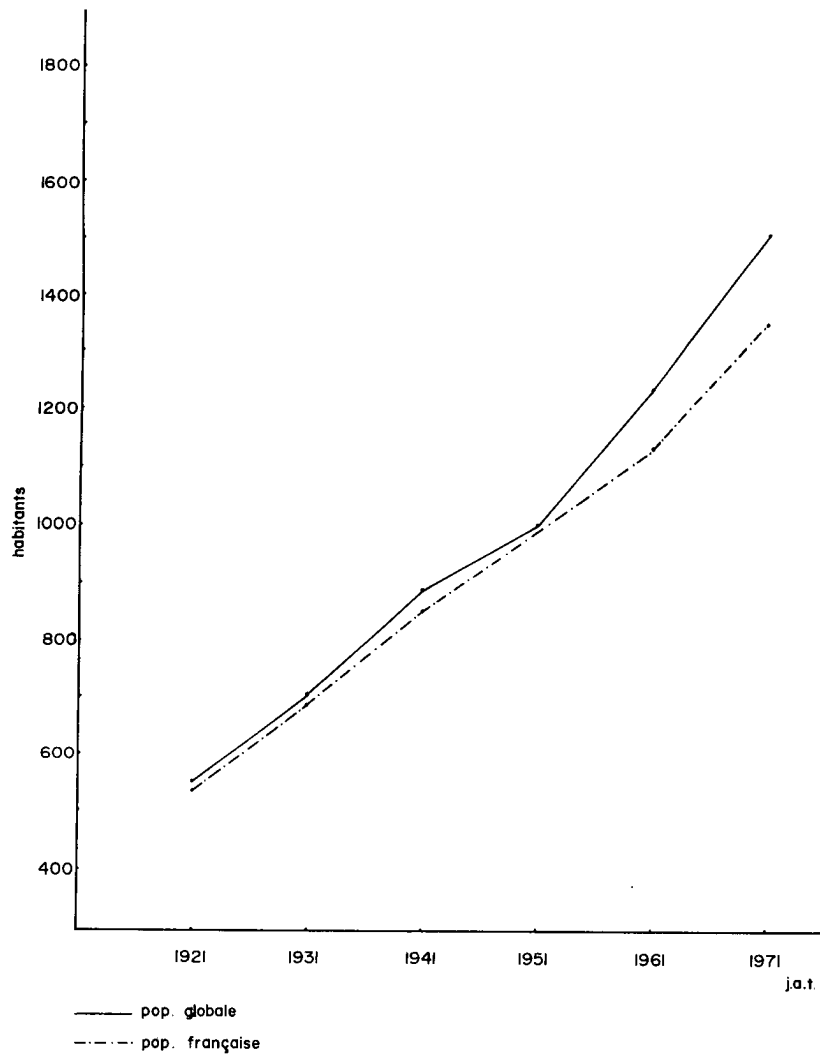
TABLEAU I
POPULATION DU CANTON DE FAUQUIER

Année	Population du canton	Population française
1921	550	537
1931	710	686
1941	887	853
1951	1 009	-
1961	1 241	1 140
1971	1 509	1 350

SOURCE : Recensements du Canada, 1921 à 1971.

GRAPHIQUE I

POPULATION DU CANTON DE FAUQUIER



Les rencontres sociales et les fêtes religieuses sont un temps de répit pour les colons, un moment où puiser dans une force commune et elles amènent la participation de tous les colons. La Saint-Jean-Baptiste est célébrée une première fois en 1922; cette fête est appelée à devenir la grande réjouissance de l'année, en l'honneur du patron des Canadiens-français, le protecteur de l'oeuvre commencée par ces braves gens. Le curé chante une messe, un défilé de chars allégoriques se déploie dans les rues et la fête continue. Les recettes serviront à défrayer le coût de construction de l'église (21).

Entre 1913 et 1917, Moonbeam sera desservi tour à tour par les pères Laferrière, Rigaudie et Paquette. Ces prêtres vont dire la messe dans la maison d'un colon, baptiser les enfants et inspecter les écoles (22). Une première préoccupation pour le clergé sera l'organisation des visites pastorales. L'une d'elles a lieu les 28 et 29 mai 1918 (sans doute la première), et les villageois accrochent à leur maison banderoles et drapeaux. La confirmation des enfants marque le haut point de la visite pastorale (23). Il y aura également à l'agenda la tournée dans les écoles et parfois la bénédiction d'une nouvelle école. Le 20 juillet 1930, Mgr Hallé bénit les deux cloches de l'église pour en compléter le carillon, don de M. Vital Filion, marchand et maire (24).

Le clergé du diocèse et son évêque se réunissent à Moonbeam lors des retraites d'automne et du printemps, soit au temps du pèlerinage en l'honneur des Saints Martyrs canadiens (25). Le curé Simon souhaite qu'ils servent de modèle et

Que Dieu les laisse continuer dans toute notre région leur mission éminemment civilisatrice, évangélisatrice et bienfaitrice. Amen (26).

C'est aussi à l'occasion d'une retraite que les enfants font leur communion solennelle, préparée par quatre semaines de catéchisme et suivie d'un examen (27).

À la Fête-Dieu, toute la paroisse rentre dans un élan de ferveur religieuse. Une famille érige un reposoir alors que les villageois ornent leurs maisons de banderoles et de drapeaux du Sacré-Coeur. Le départ de la procession religieuse a lieu à l'église et se continue dans la rue jusqu'au reposoir. Il arrive que le maire soit choisi pour porter la croix, suivi par les conseillers qui transportent le dais.

Arrivés au reposoir, les paroissiens récitent le chapelet et chantent des hymnes religieuses (28).

Mois de novembre, mois des morts. Durant tout le mois, le glas sonne à huit heures le soir pour annoncer le début de l'heure de la prière. Tous les villageois et les campagnards s'agenouillent pour réciter les six paters et pour chanter les oraisons pour les morts. Le deux novembre au matin, les paroissiens se réunissent à l'église afin de célébrer la messe. Une atmosphère lugubre remplit l'église. Le curé recouvre les statues d'un linge noir et place un cerceuil vide à l'avant de l'église, comme pour prédisposer les gens à la prière (29).

Après les structures religieuses, c'est le rang qui constitue l'encadrement le plus important du colon. Le curé considère que le rang joue un rôle particulier, il consacre beaucoup d'énergie à inculquer dans l'esprit de ses colons une vocation agricole. Le devoir agricole ressort du domaine religieux, car coloniser c'est avant tout accomplir une oeuvre chrétienne. Le curé visite les colons et organise dans le rang des cérémonies religieuses. Le seul moyen d'encourager les colons à persévérer, c'est de leur faire voir que la colonisation repose sur le dévouement personnel, davantage que sur la recherche des richesses matérielles (30). La bénédiction des croix de chemin, au carrefour des concessions, représente un événement significatif pour les familles du rang; cela montre que le religieux s'intègre à la vie du colon. Un colon donne un morceau de terrain et un autre fait don d'une croix. Une de ces cérémonies se tient au rang Saint-Joseph, le dimanche 4 juin 1933, quand une croix est érigée en face de l'école du rang, sur le lot de Wilbrod Gagnon, donateur du terrain, la croix étant donnée par Joseph Girouard. Toutes les familles du rang assistent à cette fête religieuse (31).

Le curé veut que l'école soit un objet d'orgueil et de fierté pour ces gens, car elle donne à leurs enfants l'unique occasion d'apprendre à lire et à écrire. L'école représente un appui moral pour le colon et valorise son travail sur la ferme. Dans son esprit, le manque d'information nuit au travail agricole. D'ailleurs, la construction de l'école dépend du travail des colons. L'école du rang Sainte-Marie fut financée par la commission scolaire et construite par André Albert, Alexandre Lacroix, Joseph Lavoie, et France Robert, alors que la deuxième école, dans le rang de Saint-Jean-de-Brébeuf, fut construite par les colons du rang grâce au travail de corvées (33).

Le curé surveille de près l'enseignement. Il visite les écoles de rang une fois par mois, mais chaque semaine dans le village. Il veille à ce que l'enseignement du catéchisme, des prières, des dévotions à Marie et des sacrements ne soit pas négligé. Chaque nouvelle école de rang reçoit la bénédiction du curé ou de l'évêque. Le lundi 25 septembre 1939, Mgr Joseph Charbonneau bénit la nouvelle annexe de deux classes à l'école du village et le lendemain il inaugure la nouvelle école du rang Saint-Jean-de-Brébeuf et du rang Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus (34).

Malheureusement, la bienveillance du curé, à elle seule, ne suffit pas. Les mauvais chemins empêchent plusieurs enfants de se rendre à l'école du mille 52. Les enfants demeurant à plus de deux milles d'une école ne sont pas tenus d'assister aux classes. Ceci explique qu'un bon nombre de jeunes négligent de fréquenter l'école (35). Ainsi, l'état des voies de communication nuit à l'enseignement. Les travaux de la ferme et ceux des chantiers retiennent plusieurs jeunes loin de l'école; ils sont la cause de l'absentéisme et le bas âge des écoliers. Le colon ne peut laisser oisifs même les plus jeunes.

Après les cadres religieux, le rang et l'école, un autre facteur vient rassembler les colons: les liens de famille. En effet, l'isolement des familles de colons les oblige à favoriser les mariages entre voisins.

Les travaux de la ferme, des chemins et des chantiers, favorisent les contacts entre les habitants. Si bien que l'isolement du rang causé par les routes peu carrossables noue les liens entre ces familles. À la lecture des registres paroissiaux, il ressort que le choix des conjoints se fait à l'intérieur du même rang. La proximité du voisin augmente les interactions entre les familles et peut conduire aux fiançailles. Il n'est d'ailleurs pas rare de voir plus d'un mariage entre deux familles d'un même rang, comme dans le cas Dufour-Albert, deux familles voisines où se produiront plus d'un mariage unissant leurs membres: le 16 mai 1933, Napoléon Dufour épouse Yvonne Albert puis le 19 juin 1935, Cyprien Dufour marie Sébastienne Albert et le même jour Henri Albert épouse Albertine Dufour (36).

Dès les débuts de la colonie, les premiers arrivants possèdent souvent des liens de parenté. Parents et amis rejoignent les pionniers et ainsi se perpétuent les relations de parenté. Ces nouveaux venus ont tendance à s'établir dans le même arrondissement que leurs



Photo 3 - Bénédiction par Mgr Joseph Charbonneau de l'école du Rang Saint-Jean-de-Brébeuf (Photo de Mme Marie-Paule Beauvais).



Photo 4 - Des jeunes devant une école de rang (Photo de Mme Marie-Paule Beauvais).

précurseurs. La fréquence des mariages entre parents se multiplie avec les années. L'éloignement et le petit nombre d'habitants limitent le choix et facilitent les mariages entre parents. C'est le cas des cousins germains Wilfrid Pelletier et Alice D'Amours qui se marient le 13 novembre 1929. Tous deux habitent dans le rang Sainte-Marie (37).

Outre le voisinage et le lien parental, les relations de travail comptent pour beaucoup dans le choix des partenaires. Les chances pour un jeune homme de marier la fille de l'habitant voisin ou d'un proche sont grandes. Une occasion typique de rapprochement entre colons se produit lors du charroyage de la pitoune jusqu'à l'embranchement du chemin de fer. Les colons s'y rencontrent, s'entraident. Le dur labeur contribue à lier d'amitié ces gens et il apparaît que des liens conjugaux résultent de ces rencontres. Le 9 novembre 1924, Jos Collin épouse Orillie Ricard et le 30 juin de la même année Oscar Comtois prend pour épouse Jeanne Ricard (38). Les colons Comtois, Collin et Ricard (père) transportaient leur bois jusqu'à l'embranchement du mille 62, où demeurait la famille Ricard. C'était justement ce type de relation qui menait au mariage.

C'est à la saison des foins ou au moment d'ériger une grange que les colons organisent une corvée, ce soutien vital du colon pour qui l'impossibilité d'embaucher un journalier et un automne souvent trop court auraient vite eu raison de son courage (39). Le faible nombre de machines agricoles suppose aussi l'entraide entre les occupants. Un colon prête sa moissonneuse ou son moulin à battre à un autre qui n'en a pas. Le secours pallie le manque d'outillage. Il arrive aussi que plusieurs colons présentent ensemble une soumission pour la construction d'une section de chemin. Ils s'engagent à défricher, à essoucher, à sablonner et à glaiser le chemin. Les équipements des colons sont très rudimentaires, puisqu'ils consistent en une charette et une pelle à cheval. En période de crise (1929-1939), le colon dépend de la construction des chemins pour survivre. Ce travail peut seul lui procurer de l'argent comptant. Laissé à lui-même, le colon n'a pas de chance de survie; seule l'entraide lui permet de tenir le coup. En temps normal, les chantiers sont une autre source de revenu. L'hiver, le colon qui obtient ses papiers de défrichement reçoit un permis l'autorisant à couper jusqu'à trois cents cordes de bois (40). Il passe l'hiver avec d'autres colons dans un camp de fortune aménagé sur le lot à bois puis, au printemps, tous repartent pour reprendre le travail de la ferme. Que ce soit à la ferme, aux



Photo 5 - Réunion de certains membres des familles Cantin, Charpentier, Credger et Millette (Photo de M. Joseph Charpentier).

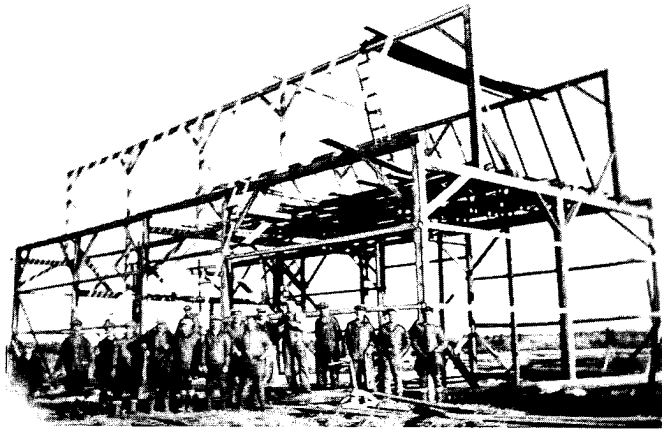


Photo 6 - L'érection d'une grange par les colons du rang travaillant en corvée (Photo de M. Joseph Charpentier).

travaux des chemins, ou dans les chantiers, le monde du travail associe les uns aux autres.

D- L'administration municipale, porte-parole des colons

Enfin, le Conseil municipal représente un dernier type d'encadrement pour les colons. Depuis 1913, la colonisation à Moonbeam connaît un certain essor. Chaque nouvelle année voit croître le nombre de nouveaux colons, mais les difficultés incitent ceux-ci à mettre sur pied une structure administrative qui puisse assurer plus de cohésion dans le développement de la colonie. Le taux élevé de concessions de lot annulées témoigne de la peine des colons à s'installer (voir le Tableau II). Le curé Lajoie les encouragera à demander la constitution en municipalité du canton de Fauquier, pour qu'il devienne plus facile d'obtenir de l'aide du gouvernement (41). Avant 1922, le curé demeurait leur seul porte-parole. Il s'occupait d'obtenir les crédits nécessaires à la construction des chemins, à l'inspection et à l'ouverture de nouveaux lots pour la colonisation et de trouver un soutien financier pour l'achat des semences (42).

La municipalité se porte garante des colons qu'elle représente. Son but consiste à faire progresser la colonisation, à faciliter pour le colon de Moonbeam le passage à l'indépendance économique. La colonisation n'a de sens qu'en débouchant sur un mode de vie agricole. Les obstacles à franchir sont pourtant nombreux. La municipalité cherche à obtenir les fonds nécessaires à la construction de chemins, de fossés, de traverses et de ponts. Ces travaux procurent de l'emploi et stimulent la colonisation. Le conseil s'occupe aussi de l'attribution de certaines tâches. Deux gardiens d'enclos ont pour fonction de vérifier l'état des clôtures, car les animaux errants causent de nombreux ennuis aux colons (43). À cet effet, le conseil construit un parc pour y enfermer tous les animaux domestiques errants (44). Deux évaluateurs de moutons calculent le prix d'un mouton tué par un chien. L'évaluateur reçoit un dollar chaque fois qu'il exerce son devoir (45). Un inspecteur des fossés surveille et tente de prévenir tous les risques d'inondations. Les surintendants des chemins entretiennent et réparent les mauvais chemins (46). Le taux élevé d'absentéisme dans les écoles et le risque d'épidémie nécessitent la présence d'un officier d'assiduité et d'un officier de santé.

Durant toute la période de fondation, la pétition sera un moyen de recours souvent utilisé par les promoteurs de la colonisation. Les

TABLEAU II

LES TERRES DE LA COURONNE (en acres)
DANS LE CANTON DE FAUQUIER

Année	Terres concédées	Terres révoquées	Terres patentées
1916-1917	7 516	-	-
1917-1918	1 510	-	449
1919	1 984	599	863
1920	2 009	482	406
1921	2 864	700	319
1922	1 202	3 451	300
1923	1 194	612	283
1924	3 072	2 020	383
1925	2 300	970	488
1926	687	300	754
1927	532	705	1 005
1928	588,25	2 330	-
1929	225	517	652
1930	1 307,2	554	348
1931	819,5	675	1 682
1932	1 136	1 314	615
1933	941	2 592,5	505
1934	1 389	820	623,5
1935	823	704	51
1936	641	300	447
1937	300	1 354	74
1938	214	895	592
1939	331	1 317	538
1940	75	467	-
1941	150	910	142
1942	75	857	248,5
Moyenne annuelle	1 303,26	978,67	452,61

SOURCE : Report of the Minister of Lands and Forest of the
Province of Ontario 1916-1942.

pouvoirs civils et religieux oeuvrent conjointement au développement de la colonie. L'alliance entre le maire et le curé devient un atout pour les colons. Leur prestige confère respect, autorité et donne une garantie de réussite. Le curé exerce un poids moral alors que le maire compte sur son influence naturelle, car souvent le maire cumule autant une fonction privée en tant que propriétaire d'un magasin général et entremetteur entre les colons et la compagnie Spruce Falls qu'une fonction publique, celle de maire. Qui devient maire? Jos Girouard, maire de 1922 à 1923, est un "gros colon". Par ce terme, il faut entendre un colon dont la production agricole non seulement suffit à la consommation domestique, mais lui permet de vendre un surplus sur le marché local. Célestin Desgroseilliers (1924-1928) est un marchand général, tandis que Vital Filion (1929-1931) est marchand général et marchand de bois. Cléophas Desgroseilliers (1932-1935) est également marchand général. Albert Gaudrault (1936-1938) est un "gros colon", mais le Dr Guillaume Soucie (1939-1942) est médecin résident. Ernest Léonard (1943-1947) est encore un marchand général. Somme toute, le maire est choisi parmi les notables de la place (47).

Le secours à la municipalité a fait généralement suite aux pressions exercées par les autorités civiles et religieuses. Avant l'incorporation du canton de Fauquier, en 1922, il incombe au curé de transmettre au Département du développement du Nord les doléances des colons. Par exemple :

I enclose with the present a petition of some settlers of Moonbeam asking the opening of Fauquier Township. Let me tell you that the said petition receives my full approbation (48).

À partir de 1922, le conseil municipal entreprend des démarches analogues; son apport s'avère important, d'autant plus qu'il est le seul organisme officiel où le colon trouve une oreille attentive. Il arrivera que le curé et le maire se rendent à Toronto pour rencontrer le Premier ministre. L'une de ces occasions se produit en 1932, alors que le curé Jules Cimon et Cléophas Desgroseilliers, maire, rencontrent le Premier ministre ontarien afin de soustraire la municipalité de Fauquier de l'obligation de verser 20% du "Secours direct" versé aux colons (49).

E- Le curé colonisateur

Le curé est à coup sûr un véritable bâtisseur. Ses devoirs ne se limitent pas à ceux de maître spirituel, bien au contraire, puisqu'il s'intéresse à toutes les affaires de la paroisse. L'intention des curés Paquette, Lajoie et Cimon est de faire de Moonbeam un "autre Québec", un endroit où faire prospérer l'agriculture, où amener du Québec un peuplement catholique et français, où réaliser le rêve d'un monde rural protecteur de la tradition, où instaurer une aristocratie rurale. Les curés se mêlent de questions scolaires, économiques et politiques. En matière d'éducation, le curé Lajoie souhaite

Que le règlement XVII reçoive son coup de mort le plus tôt possible ! Ce sera un immense soulagement pour tous les canadiens-français (50).

Le curé Lajoie craint que le règlement XVII n'entrave l'oeuvre colonisatrice et que la mauvaise publicité dans le Québec ne détourne d'éventuels colons vers d'autres régions. La majorité des colons ne sait ni lire, ni écrire, d'autant plus que toute la correspondance se fait en anglais; les colons recourent au curé pour que ce dernier transmette les doléances au gouvernement :

Some settlers are incapable of handling their own affairs to best advantage (51).

L'inculture des colons rehausse la prééminence du curé.

En matière économique, le père Lajoie facilite la venue du moulin à scie de Majorique Maurice. Il demande au député provincial Henri Marceau d'appuyer M. Maurice dans ses démarches pour obtenir un permis de coupe de bois. C'est, selon le curé, "une entreprise qui assurerait de l'ouvrage aux gens de Moonbeam" (52).

Le curé porte une attention particulière à la politique. Étant obligatoirement l'avocat des colons, il s'occupe des tractations avec le parti au pouvoir, au sujet de l'aide à accorder à la colonisation. Il importe pour le curé de trouver un interlocuteur sympathique à sa cause, puisque la colonie dépend du bon vouloir des politiciens. Quel soulagement pour le curé Lajoie de voir l'arrivée au pouvoir des Fermiers-Unis; il ne peut s'empêcher de rendre le gouvernement Hearst responsable des difficultés rencontrées dans la colonisation :

Le gouvernement provincial a tenté, depuis quelques années vers l'étouffement de la colonisation. Je n'ai pas à faire ici

le procès des Hearst et des Ferguson. S'inspirant au fanatisme le plus étroit l'ancien gouvernement a fermé le pays à la colonisation (53).

Ce sont là quelques exemples démontrant le rôle joué par le curé.

Les missionnaires-colonisateurs s'occupent de promouvoir la colonisation auprès des gens de la ville et dans les vieilles paroisses, là où il reste peu de chances d'avancement. Par des journaux, des tracts, des affiches, des conférences, les missionnaires vulgarisent leur grand projet de colonisation. Ils publient dans les journaux des lettres où des colons déjà établis font état de leurs succès (54). Le curé Jules Cimon de Moonbeam se rendra souvent à Roberval (son lieu de naissance) invitant les habitants de cette région à venir en "terre promise". Un grand nombre répond à ces appels lancés par le père Cimon, puisque Moonbeam devient un lieu où s'établissent plusieurs personnes originaires du Lac-St-Jean. L'abbé Joseph Payette et le chanoine Zénon Alary vont pour leur part ouvrir un bureau des missionnaires-colonisateurs à Montréal, dans l'enceinte de l'édifice du journal **La Voix Nationale**. Ce journal est l'organe officiel des missionnaires-colonisateurs (55), fondé et dirigé par l'abbé Ouellette et le chanoine Alary (56) et ayant pour mission d'attacher les Canadiens-français au sol. Les personnes désireuses de devenir colons sont interviewées par un missionnaire-colonisateur, les trois critères d'admissibilité demeurant la vocation, la bonne santé et un peu d'argent (57).

Le Canadien-National possède également son propre agent de colonisation installé à Montréal. Il s'occupe de promouvoir l'oeuvre par le biais d'annonces de journaux, de tournées au Québec, aux États-Unis et dans les différents centres de colonisation. J.E. Laforce, ancien agent de rapatriement aux États-Unis, étudie les demandes que lui adressent certains intéressés. Il existe une communication régulière entre le curé Cimon et l'agent Laforce au sujet de la sélection des candidats. Le curé Cimon deviendra lui-même agent de colonisation pour le Canadien-National (58). Ce privilège lui donne droit de voyager gratuitement sur les lignes du chemin de fer et de distribuer des certificats de colons (59). À plusieurs reprises, des excursions de colons sont organisées par les missionnaires-colonisateurs, assistés tout probablement dans ces préparatifs par l'agent de colonisation du Canadien-National. Dans une de ces circonstances, le train quitte Montréal le 27 juin 1929. Deux jours plus tard, les excursionnistes visitent les alentours des villages

de Fauquier et de Moonbeam. À ce dernier endroit, des colons accueillent chez-eux les visiteurs et leur montrent le travail accompli (60).

La correspondance entre les futurs colons et le curé Cimon révèle les interrogations soulevées par les éventuels colons. Ils s'informent de la proximité de l'église, de l'école, du climat, des sortes de bois, de la qualité du sol pour les différentes cultures. Les futurs colons se documentent sur la distance à parcourir entre les lots disponibles et le village. Ils tiennent l'isolement en horreur et souhaitent un maximum d'échanges, soit sociaux, soit religieux, avec les autres paroissiens (61). Les colons visitent les lieux avant d'y amener leur famille, puis ils se font attribuer des certificats de colons obtenus à Montréal au bureau de la **Voix Nationale**, situé au 520 rue Richmond et plus tard au 3502 de la rue Hutchison. Ce certificat autorise l'intéressé à acheter un billet de chemin de fer à prix réduit. Toute personne désireuse d'obtenir ce billet doit attester de sa bonne foi : elle doit fournir des précisions quant à la journée du départ, au nombre de personnes et au lieu de destination (62). Une fois rendu à Moonbeam, le visiteur remarque un sol argileux et non rocailleux. S'il est satisfait et estime qu'il peut s'y tailler un meilleur avenir, grâce à la possibilité de commercialisation des produits agricoles, il achètera un lot et y élira domicile. C'est de préférence au printemps et à l'été que le colon visite les lieux; il y retournera seul à l'automne et au printemps il amènera sa famille. "Nous monterons cet automne et au printemps nos familles viendraient" (63). Le colon aura pris soin de construire un abri. De cette façon, le colon assure à sa famille un minimum de confort.

Le mouvement de colonisation est très bien structuré. De nombreux organismes s'y intéressent, et coopèrent dans le but d'établir les colons. La **Société nationale de colonisation**, sous la direction du chanoine Zénon Alary, de l'abbé J.A. Ouellette et de Joseph Payette, chapeaute les **sociétés diocésaines de colonisation** du Québec, de l'Ontario-Nord et de l'Ouest canadien. Elles s'occupent de recruter des colons, d'organiser des conférences et des excursions, de mettre sur pied des coopératives agricoles et de fonder des Caisses populaires (64). La **Société canadienne d'établissement rural**, de Montréal, informe les missionnaires-colonisateurs des endroits où il y a un surplus de population. Cette société joue le rôle d'intermédiaire entre les régions peuplées du Québec et le nord de l'Ontario. Elle identifie des régions possédant un surcroît de population et les régions où existent des terres libres. Leur mot d'ordre est :

Sur des terres sans hommes, établissons des hommes sans terres (65).

Il y a aussi **La Société de colonisation d'Ottawa**, section Ontario, fondée à Ottawa en 1934 par Mgr Forbes (66), ainsi que la **Société de colonisation du diocèse de Chicoutimi et de Rimouski**. Les évêques de ces diocèses encouragent la colonisation et lui consacrent beaucoup d'attention à cause de son caractère religieux et national. Les sociétés agricoles de ces deux diocèses, regroupées sous **l'Union des cultivateurs catholiques** exhortent leurs membres à aller s'installer dans la région de la Grande zone argileuse (67). De plus, il existe un **Bureau de colonisation du Canadien-National**, situé à Montréal et longtemps dirigé par J.E. Laforce (68), et **l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario** dont le bureau d'Ottawa informe le curé Cimon au sujet de recrues possibles (69). Durant la crise, la **Société de colonisation de l'Ontario sud**, dirigée par le docteur St-Pierre, s'ajoute à cette liste (70).

En pays de peuplement, on trouve aussi une structure administrative, **l'Association de colonisation du district de Kapuskasing**, dont le curé Cimon est durant de longues années le président. L'Association est fondée dans le but de travailler avec les autorités et d'étudier les possibilités agricoles des paroisses situées entre Cochrane et Val Rita. En fait, l'Association joue le rôle de chien de garde et à ce titre, elle contrôle le choix des futurs colons :

No person should be sent under the scheme who harbours any communistic principles or tendencies ... the new settlers should be grouped according to language and religion (71).

Dans le but de faciliter l'établissement rural, il y a dans la région de Kapuskasing un **Comité d'établissement rural**. Ces organismes s'occupent de répandre la doctrine coopérative, de former **l'Union des cultivateurs catholiques** et de fournir des renseignements à la **Société canadienne d'établissement rural** au sujet des terres disponibles (72).

L'agriculture doit être un mode de vie et non une entreprise financière. Le but est d'établir une vie agricole, catholique et française (73). Coloniser n'est pas l'affaire du hasard, il faut en avoir la vocation.

Le type de colon recherché, c'est le défricheur, celui qui ne craint pas les durs labeurs des champs et qui n'abandonne pas sa terre à la première difficulté pour un emploi plus rémunérateur. Il doit travailler sa terre et y demeurer. Le vrai colon ne va pas chercher refuge dans le bois. Bien au contraire, l'amour de la terre le retient à la maison :

Travailler sur sa terre et ailleurs le moins possible : "on ne peut pas servir deux maîtres à la fois", ni courir deux lièvres en même temps. Si on a principalement l'idée d'aller dans le bois, on restera pauvre toute sa vie, l'expérience le prouve; si on reste sur sa terre, on s'enrichira, c'est un fait reconnu (74).

Par-dessus tout, le colon doit se savoir soutenu par sa famille, surtout par sa femme. Il doit être courageux et posséder un esprit de sacrifice. Son grand idéal, c'est avant tout d'établir ses enfants dans un milieu sain (75).

II - LES OBSTACLES À LA COLONISATION

Dans leurs efforts de colonisation, les promoteurs croient certains centres de peuplement, tel Moonbeam, appelés à connaître la prospérité, des coins de pays que dominerait l'industrie laitière avec ses beurreries et ses crèmeries (76). Mais les faits démontrent un grand écart entre le mythe et la réalité, même si les propagandistes de la colonisation refusent de lâcher prise. L'agronome Pomerleau consacre son temps à instruire le colon dont le faible rendement l'empêchera toujours de dépasser le stade de la colonisation. La ferme expérimentale de Kapuskasing et la ferme modèle de Moonbeam éduquent le colon, mais les obstacles à franchir sont considérables. Un climat souvent défavorable, la concurrence extérieure, le coût élevé de la production et l'influence déterminante de l'industrie forestière nuiront à la colonisation.

A- Une vie de misère

L'agronome provincial occupe une grande place dans l'oeuvre de la colonisation. Il travaille de concert avec le curé dont il devient le protégé (77) et l'un comme l'autre s'acharnent à réaliser leur espoir

commun : le succès de la colonisation. En général, l'agronome Pomerleau et le curé Cimon visitent ensemble les colons. En plus, l'agronome distribue aux colons les semences achetées par l'entremise de l'Office du développement du Nord. Il organise aussi l'achat et la distribution d'animaux (78) que les colons s'engagent à rembourser à l'Office du développement du Nord. À cette occasion, l'agronome, assisté de quelques colons, ira dans le sud de la province pour faire l'achat de ces animaux (79).

L'agronome cherche à vulgariser l'enseignement agricole. Il dirige à l'automne et au printemps des rencontres qui ont lieu au sous-sol de l'église (80). Des agronomes invités donnent des leçons sur les manières d'augmenter la productivité et mettent les colons au courant des progrès de la science agricole. Les sujets les plus souvent touchés sont l'élevage des veaux, du mouton, la culture de la patate et du foin, et l'égouttement des terres. Ces promoteurs agricoles cherchent à sensibiliser les habitants aux systèmes de mise en marché, car l'écoulement de la production sur le marché n'est pas chose facile (81).

La propagande ne se limite pas exclusivement à l'habitant. La coopération entre membres d'une même famille devient nécessaire car coloniser est l'affaire de toute la famille (82). L'agronome organise des cours d'économie domestique destinés aux épouses et aux jeunes filles. Cet enseignement qui a lieu durant la saison morte traite de tissage, de couture, de cuisine et de tricot (83). L'agronome organise aussi des foires agricoles dans les écoles de la paroisse (84), car il faut aussi transmettre aux jeunes le goût de l'agriculture.

Au fait, le manque de savoir des colons constitue l'un des obstacles à la colonisation. Ils produisent trop peu et la production est de mauvaise qualité. Ce qu'il faut, c'est instruire les colons par l'entremise d'un collègue d'agriculture. Selon le curé Jules Cimon, une telle institution ferait toute la différence entre un colon et un fermier bien établi :

...settlers have not attained success because they lack knowledge of farming methods as well as the proper training and that also they were in need of leadership and guidance (85).

Longtemps, les colons et le curé de Moonbeam luttent donc pour obtenir leur école d'agriculture. Une requête de 1929, signée par les

colons, attribue la lenteur des progrès agricoles à un manque de connaissance des colons. L'éducation agricole, selon le curé, est le seul moyen de contrecarrer l'exode des jeunes vers la ville et du même coup de les encourager à demeurer sur la ferme (86). Il faut donner le goût de la terre aux jeunes chez qui l'inclination pour le travail en forêt joue très fortement. De nouveau en 1933, **l'Association de colonisation du district de Kapuskasing** demande au ministre de l'éducation, G.B. Henry, d'établir à Moonbeam une école d'agriculture. En plus d'instruire les colons, l'école assurerait un rempart contre la propagation du communisme :

May we also venture the opinion that the existence of such a school would constitute a safeguard against the propagation of communism (87).

Dans l'idée du père Cimon, le spectre du communisme demeure une menace pour la colonisation et la façon d'y remédier serait d'enseigner les valeurs religieuses.

Pour le colon, la vie en pays de colonisation n'est pas de tout repos. L'entraide et le bon vouloir n'allègent pas tout à fait les misères du colon. Il vit et travaille dans des conditions pénibles et dans une insécurité quotidienne qui pèse sur ses épaules.

Le manque d'argent empêche toute progression de la colonisation :

Il faut des vaches à lait en plus grande quantité. Comment se les procurer, car l'argent est rare, trop rare (88).

C'est la raison pour laquelle le curé Cimon organise un cercle d'études où se réunissent sept ou huit cultivateurs, sous la présidence d'Alexandre Lacroix (89).

Le colon ne peut produire davantage puisqu'il est incapable d'acheter les instruments aratoires indispensables. À l'automne de 1932, plusieurs colons perdent leur récolte sous la neige, simplement parce qu'ils n'ont pu acheter une lieuse (90). En 1940, la valeur moyenne de l'outillage et la machinerie sur les fermes du canton de Fauquier ne s'élève qu'à \$310, alors que la ferme modèle d'Alexandre Lacroix possède un outillage dont la valeur atteint \$2 064 (91). Le seul moyen pour ces colons de survivre, dépend d'une mise en commun

des ressources matérielles. France Robert et Isidore Pelletier père possèdent un moulin à foin. À l'automne, débute la tournée des rangs. Même l'hiver, tout le foin vendu à la Spruce Falls de Kapuskasing doit être mis en botte dans la grange du colon (92).

La faible production agricole empêche les colons de recevoir de l'aide pour la construction d'une fromagerie, ce qui permettrait d'écouler la production laitière et encouragerait les colons à améliorer leur rendement (93). Quelques "gros colons" peuvent profiter de la politique agricole du Département des terres et des forêts, mais moins d'une douzaine de colons font partie de ce groupe. En vertu de la loi du 26 mars 1918, le Département de développement du Nord peut prêter un maximum de cinq cents dollars (\$500) au taux de 6% d'intérêt, le remboursement se faisant sur une période de dix ans. Ce prêt offre la somme de vingt-cinq dollars (\$25) pour chaque acre mis en culture, jusqu'à concurrence de cinq cents dollars (\$500). Le prêt sert à augmenter la production, à l'achat d'instruments aratoires, d'animaux ou de grains de semence et à la réparation des bâtiments (94). La majorité des colons est incapable d'emprunter de l'argent. Seul un colon qui a mis en culture un minimum de trente-cinq acres est éligible au régime de prêts.

La Loi du "développement agricole" met sur pied, en 1921, l'Office de développement agricole et le charge de promouvoir l'agriculture par le moyen de prêts pouvant servir à l'achat d'une terre, à l'érection de bâtiments ou à rembourser une dette ne dépassant pas 40% de la valeur totale de la ferme. Le remboursement du prêt s'échelonne sur une période de vingt ans. Tout colon qui demande un prêt doit couvrir les frais d'un évaluateur, au coût de \$12 l'inspection. Le vérificateur soumet son rapport à l'Office qui prend la décision d'attribuer ou non un prêt au demandeur. Le jugement des conseillers est influencé par l'importance des améliorations déjà apportées par le requérant à sa terre (93). Le curé Lajoie, dans une lettre adressée à A.G. Farrow de l'Office agricole, mentionne le besoin d'argent pour s'établir, défricher le lot et y construire des bâtiments. Il en coûte \$75 aux colons pour un lot, le montant étant payable en plusieurs versements, mais la loi ne prévoit pas d'argent pour la période du défrichement (96). En plus, une clause exige que le colon soit résident de l'Ontario depuis trois ans, ce qui élimine le colon de souche québécoise. C'est pourtant à ce stade que les colons ont le plus besoin d'assistance; les dix premières années sont particulièrement difficiles. Le gouvernement, pourtant, refuse toujours d'accorder la prime de défrichement :



Photo 7 - Le foin en botte, vendu à la Spruce falls (Photo de M. Joseph Charpentier)



Photo 8 - Les chevaux dans les chantiers (Photo de Mme Annette Bergeron).

Le gouvernement ontarien craint qu'elle attire des colons plus désireux de bénéficier de la prime que de se préparer un établissement permanent, que l'on fasse en d'autres termes, un pillage de primes comme malheureusement on fait trop souvent un pillage de bois (97).

Justement, le colon s'adonne à la coupe de bois parce qu'il doit choisir entre un mode de vie incertain et un emploi sécurisant. Somme toute, l'administration provinciale manque de compréhension à l'égard des besoins réels du colon.

La majorité des colons ne réussira pas à franchir le stade d'une production de subsistance. Il n'est d'ailleurs pas surprenant de constater la faible superficie des terres défrichées par rapport à la superficie totale des fermes, surtout en tenant compte de la superficie constituée par les marécages (Voir le Tableau III et le Graphique II).

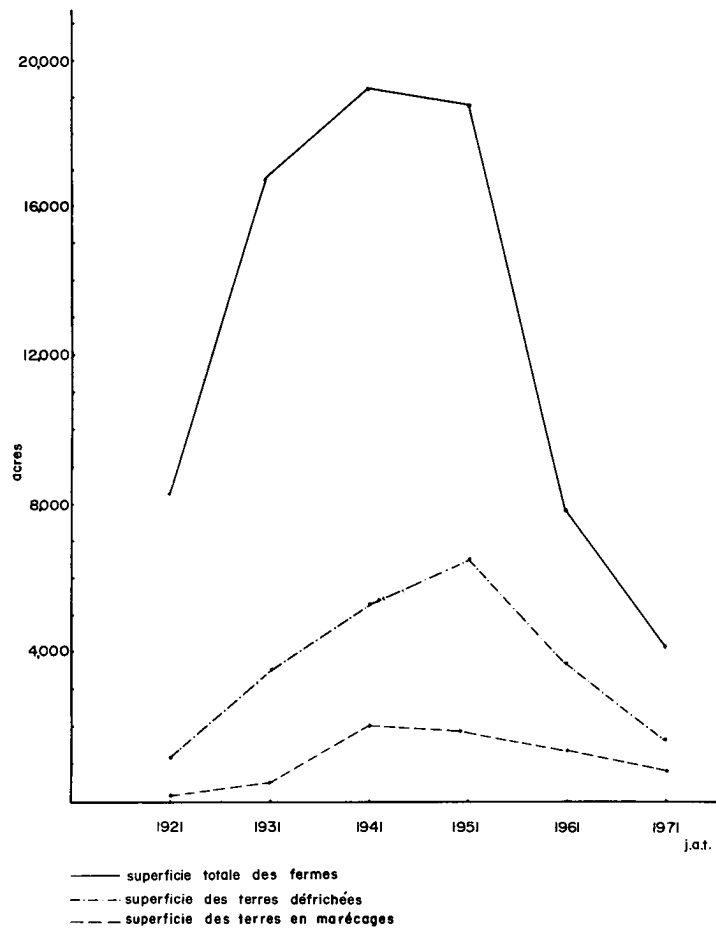
TABLEAU III

SUPERFICIE DES TERRES DU CANTON DE FAUQUIER (en acres)

Année	Total de fermes (en acre)	Total défriché	En marécage
1921	8 336	1 336	136
1931	16 767	3 484	500
1941	19 238	5 373	2 153
1951	18 927	6 497	-
1961	7 946	3 787	1 789
1971	4 229	1 797	838

SOURCE : Recensements du Canada, 1921 à 1971.

GRAPHIQUE II

SUPERFICIE DES TERRES DU CANTON DE FAUQUIER

Le manque d'hygiène ajoute à la misère des colons. Les conditions de vie, en pays de colonisation, sont très mauvaises. L'agronome Pomerleau, dans son rapport de 1930, fait état de ce que 75% des colons du district n'ont pas de puits sur leur ferme (98). Tout laisse croire qu'il en soit de même pour Moonbeam. D'ailleurs, durant plusieurs années, il n'y a dans le village de Moonbeam qu'un seul puits en service durant les quatre saisons (99). Les colons utilisent des moyens de fortune pour survivre. Ceci n'est qu'un exemple qui illustre la précarité de la vie.

Le taux élevé de mortalité infantile est un autre indice révélateur. L'accouchement a toujours lieu à domicile. L'hôpital est réservé aux cas graves, et encore ! Bien souvent, le médecin n'assiste pas la mère lors de l'enfantement (100) car l'isolement des colons en campagne et le mauvais temps ainsi que l'état des routes sont des obstacles aux déplacements rapides. Les sages-femmes agissent de leur mieux, mais leur présence et les bonnes intentions ne suffisent malheureusement pas toujours. À preuve, le taux anormalement élevé de la mortalité infantile et le nombre des morts-nés, particulièrement élevé durant les années de récession (1919-1922 et 1929-1939). Cette situation est attribuable à la dureté du pays, à l'absence de soins hygiéniques et au manque de connaissances des parents (voir le Graphique III). Cependant un taux élevé de natalité compense ces pertes nombreuses, comme le montre le Graphique IV.

Le mauvais traitement que subissent les chevaux révèle aussi le niveau insalubre des fermes. Les statistiques de l'agronome provincial pour 1930 montrent que 10% de la population chevaline meurt annuellement (101). Seule l'importation massive de chevaux permet de maintenir le même nombre de bêtes. La reproduction locale est très faible et il coûte trop cher de garder des chevaux inactifs durant tout l'hiver s'ils ne travaillent pas dans les chantiers (102). C'est le travail pénible des chantiers qui épuise les chevaux, et non celui de la ferme. Les durs travaux des chantiers, la mauvaise nourriture (ils ne sont quelque fois nourris que de foin) et la malpropreté des étables expliquent le taux des mortalités (103). Dans le travail de charroyage pour les contracteurs et la Spruce Falls, chaque colon amène ses chevaux. À l'été, les colons abreuvant leurs chevaux là où ils le peuvent et trop souvent dans les marécages infects (104). La perte d'une bête représente un dur coup pour ces colons; en 1929 il faut de \$400 à \$500 pour l'achat de deux chevaux (105). La mort d'une bête neutralise le revenu obtenu durant l'hiver. L'utilisation de plus en

plus fréquente des tracteurs et des camions dans les chantiers, à partir de 1936-1937, met fin à une époque bien difficile (106).

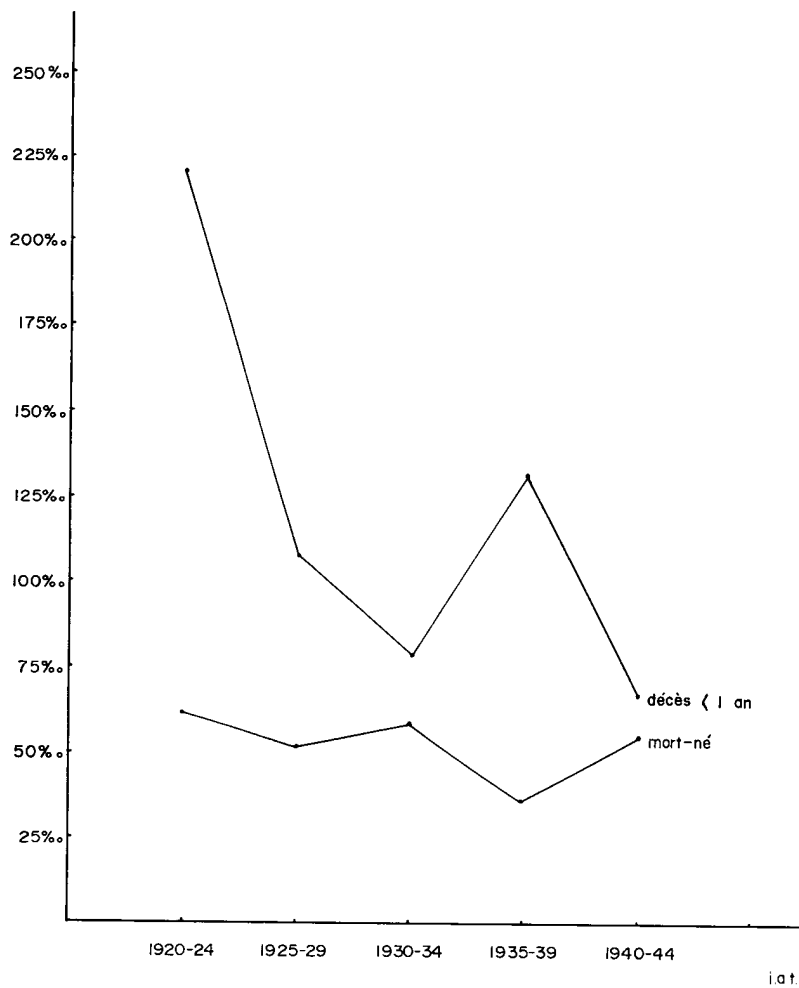
Les conditions de vie de la femme ne sont pas non plus de tout repos. Les lignes qui suivent sont un témoignage de cette vie de misère.

L'absence prolongée du mari pendant les longs mois d'hiver oblige l'épouse à cumuler plusieurs fonctions et à prendre en charge l'entreprise agricole. La femme "fait le train", nettoie l'étable, nourrit et

31

GRAPHIQUE III

MORTALITE INFANTILE



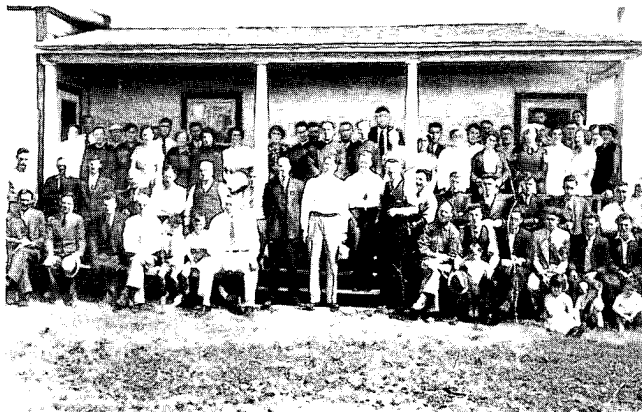


Photo 9 - Une journée champêtre à la ferme modèle d'Alexandre Lacroix (Photo de Mme Elisabeth Lacroix).

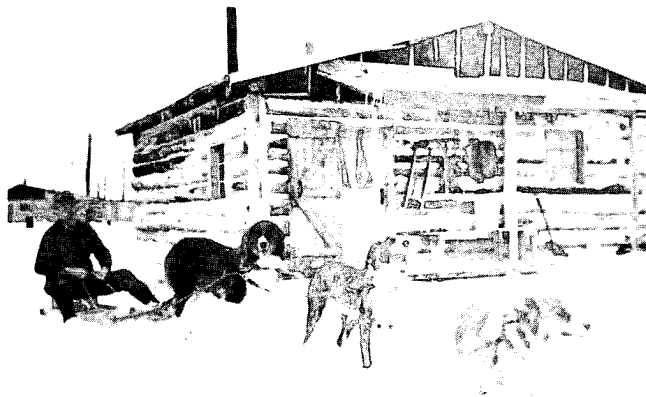


Photo 10 - Le traîneau à chien : un mode de transport de fortune (Photo de Mme Angéline Dallaire).

revenus, alors que l'élevage de la volaille explique le reste des revenus, soit 35,7% (115). En ce qui a trait à l'outillage, la ferme Lacroix possède en 1940 des équipements d'une valeur de \$2 064, comparativement à une moyenne de \$310 pour l'ensemble du canton (116).

Toutefois, peu nombreuses sont les fermes aussi bien cultivées ... et où le rendement est en proportion de l'effort donné (117).

Inutile de dire que la ferme Lacroix n'est pas la règle, mais l'exception.

B- Les chemins, un problème majeur

Au début, l'agent des terres limite la vente des lots à la bande de terre longeant la voie ferrée car le gouvernement désire établir un peuplement compact favorable à une vie communautaire. Le peuplement compact est également pour le gouvernement une manière de réduire le coût de construction des chemins. De ce fait, le canton de Fauquier ne sera pas prêt à recevoir rapidement un très grand nombre de colons, faute de chemins (118). Cette politique de regroupement et l'absence de chemins nuiront à la colonisation :

During the two last years (1917-1918), the settlers have been prevented of clearing land by two causes: bad weather and the lack of roads. In the flat country of the North, the clearing of the land is impossible without drainage and on most of the lots, drainage does not exist because there is no road ... the coming of the new settlers has not improved things (119).

Il n'est pas rare que les colons doivent attendre six ou sept ans pour qu'un chemin puisse finalement les relier au village. Durant toutes ces années d'attente, les colons doivent transporter sur leur dos la nourriture pour la famille et les animaux. En 1921, le père Lajoie demande qu'un arrêté en conseil ordonne l'ouverture de nouveaux chemins. Le cabinet refuse, prétextant que tous les lots abandonnés doivent d'abord retrouver un autre propriétaire. L'abandon des lots par les colons résulte justement d'un manque à gagner. La construction de nouveaux chemins corrigerait la situation en procurant de l'emploi aux colons durant l'été (120).

La construction des chemins est une source appréciable de revenus pour le colon. Elle constitue une alternative à l'industrie forestière trop souvent instable (1919-1922 et 1929-1939). L'argent gagné dans la construction de chemins paraît plus sûr que dans la coupe du bois, tout particulièrement vers 1919-1922, alors que l'industrie du bois traverse des temps difficiles. La situation s'aggrave l'hiver, certains colons sans ouvrage devant se départir de leurs animaux :

The situation is very serious in the North. No price for pulpwood; no work at all. It will be misery within a few weeks if the Government does not take any step in order to give work to settlers. It is question to kill horses and cattle. We cannot reckon longer on the merchants. They done more than their share. Some are in danger to be ruined (121).

Voilà qui démontre à quel point la colonisation dépend d'un revenu extérieur à celui de la ferme. La nécessité des travaux sur les chemins de colonisation souligne la dépendance des colons qui ne parviennent pas à vivre de la seule agriculture.

The problem for them is to pass the winter. Some work in the cutting of the roads would afford them a great help. They will be encouraged to viewing some convenience by the roads in a short future (122).

Au manque d'argent s'ajoute l'absence de chemins : la colonisation ne s'en remettra jamais vraiment. Afin de donner plus de poids à cette politique de regroupement, la province décide en 1924 de diminuer la superficie des lots. Le gouvernement juge que de cette façon le colon bénéficiera de meilleures écoles, de chemins mieux entretenus et qu'il pourra mieux s'adonner à l'agriculture (123). Cette politique de regroupement des colons, préconisée par le ministère, l'oblige à vendre des lots éloignés du chemin de fer, ce qui n'améliore guère l'état d'isolement. L'ensemble des colons reproche à l'administration provinciale son manque de contact avec le nord de l'Ontario. Le curé Lajoie parle de l'apathie des administrateurs provinciaux :

Would it not be profitable if the officers of the Department could come in a closer touch with the North? (124)

L'administration provinciale s'ajuste mal à l'élan colonisateur du clergé.

En 1912, le Ministère des terres et forêts met sur pied le Département du développement du Nord, responsable d'administrer la loi des chemins de colonisation (Colonization Roads Act). Le nouveau département régira la construction des chemins de colonisation et les prêts aux colons (settlers loan). La municipalité doit envoyer toute demande de subvention au Département du Nord qui s'engage à defrayer les deux tiers des coûts de construction. Le journalier reçoit un salaire quotidien de \$2 pour dix heures de travail et on donne \$4 à un charretier (125).

En 1925, le Département construit une ligne ferroviaire à partir du village de Moonbeam sur une longueur de deux milles et quart, en direction du lac Rémi où se fait l'exploitation d'une sablonnière. Sur le lot 12, situé dans le village, le Département construit un pont sur chevalet où une benne déverse le sable dans les wagons réguliers du chemin de fer (126). En 1926, la loi du développement du Nord donne naissance à un nouveau département chargé d'administrer la loi des chemins de colonisation. Le Département autorise les crédits pour la construction et l'entretien des chemins. L'ingénieur du district a pleine juridiction pour distribuer les argents (127).

Pendant la crise (1929-1939), des travaux de construction et de réparation des chemins tiennent lieu de secours direct. À l'été, les travaux sont soit interrompus, soit restreints; du 1er juin au 31 octobre, le colon ne bénéficie que de deux jours de travail par semaine, réduction qui permet aux colons de vaquer aux travaux des champs. Les plus anciennement établis sont chargés d'assister les "colons à \$600" (relief land settler) (128). La grande majorité des colons dépend du secours direct, soit environ 90% d'entre eux. Le conseil municipal nomme les personnes éligibles mais après 1935, il retire l'aide jusque là accordée aux célibataires. Les bénéficiaires du secours direct reçoivent en paiement des bons négociables strictement à l'intérieur des limites du canton; le conseil rembourse les marchands pour la pleine valeur des bons (129).

C- Les dépendances du colon

Le marchand général comme l'exploitant forestier ont tout intérêt à maintenir le fragile équilibre de la dépendance économique; ils

ont tout à gagner d'une agriculture qui ne se rentabilise pas. L'idéal consiste à maintenir l'agriculture à l'état de subsistance. Dans le cas contraire, l'agriculture libérerait le colon de l'économie forestière. Le marchand général devient une sorte d'intendant pour l'entrepreneur forestier en assurant à l'exploitant forestier l'alimentation en bois, en foin et en produits agricoles. Comme intermédiaire, il tire une commission sur les produits des colons vendus à la Spruce Falls. Le colon peut ainsi trouver l'argent pour rembourser le marchand des achats faits au magasin général. Le crédit demeure le moyen de paiement utilisé le plus couramment, surtout que très peu d'argent circule en pays de colonisation. Le colon achète à crédit et une fois rentré le revenu de la coupe, il rembourse le marchand (130). Autrement dit, le colon doit traiter avec le marchand. En d'autres temps, les faibles rendements de l'exploitation agricole et l'instabilité de l'industrie forestière sont des facteurs qui obligent le colon à recourir constamment au marchand pour obtenir des crédits.

Un autre aspect de la dépendance du colon vis-à-vis de l'industrie forestière est le travail en forêt lors de la saison morte, une pratique très répandue chez les colons. Il y a deux types possibles de transaction : ou le colon peut vendre sa quantité de bois à des sous-entrepreneurs, ou il peut traiter directement avec une compagnie de bois. Dans le premier cas, les colons vendent leur bois aux compagnies forestières locales, le marchand général servant d'entremetteur et recevant pour ce service une commission. Dans le deuxième cas, la transaction se fait directement avec un représentant de l'entreprise (131).

Le colon charrie le bois coupé jusqu'à l'embranchement du chemin de fer et le range manuellement dans les wagons (132). À l'époque, le Canadien-National construisit plusieurs embranchements dans le but d'accommoder les colons (133). L'acheteur de bois est tenu par la loi d'exiger du colon un papier signé par un inspecteur du Département des terres et forêts attestant que le colon a respecté les règlements du gouvernement au sujet des améliorations à apporter à la ferme (134).

L'inspecteur supervise l'exécution des conditions de vente et des obligations des colons de même que les opérations forestières. Durant la première année, un colon célibataire a le droit de couper cent cordes, et de cent à cent cinquante cordes durant la deuxième année. Le colon doit mettre en culture un minimum de deux acres



Photo 11 - Colon travaillant à la construction des chemins (Photo de Mme Agathe Léonard).

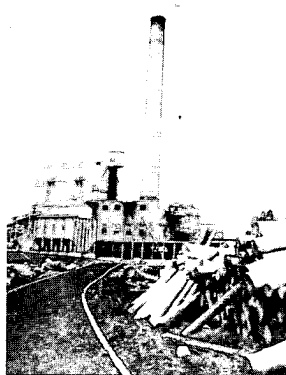


Photo 12 - Le moulin de la Spruce Falls à Kapuskasing, vers 1920 (Photo de M. Antoine Ouellette).

durant les trois premières années. L'homme marié reçoit lors de la première année la permission de couper deux cents cordes, et de même pour la deuxième année. Il pourra couper deux à trois cents cordes la troisième année, à la condition d'avoir quatre acres en culture. Par la suite, l'inspecteur détermine le nombre de cordes de bois que chaque colon pourra couper. Celui-ci verse \$2,50 en redevances à la couronne pour chaque corde coupée. Si le colon respecte ses obligations de défrichage, le Département restituera les sommes versées par le colon. Seul un colon peut obtenir un permis lui donnant un droit de coupe. Quand un colon a obtenu les titres à sa terre, il peut faire une demande pour un deuxième lot (135).

L'industrie forestière accélère le peuplement. L'apparente prospérité à l'horizon, au début des années vingt, fait plus pour la colonisation que le gouvernement (136). En fait, les hauts et les bas de l'implantation rurale correspondent à l'état plus ou moins prospère de l'économie forestière. Avant l'érection du moulin de Kapuskasing, le marché du bois n'assure pas du travail pour tous. En 1919-1922, l'industrie du bois tourne au ralenti et du même coup, la colonisation subit un recul. Si bien que plusieurs "futurs colons" doivent rebrousser chemin :

Il est un peu difficile à placer quelqu'un par le temps qui court. L'ouvrage est rare et la vie chère. Si le marché du bois peut se stabiliser, il y aura de l'ouvrage (137).

Le principal obstacle au développement de l'industrie canadienne du bois demeure les tarifs américains. En 1913, un groupe d'éditeurs américains réussissent à faire abolir ces tarifs. Il devient alors avantageux pour les industriels d'investir dans la construction de moulins de papier (138).

En 1917, la Kimberly Clark acquiert des concessions de bois à Kapuskasing; la compagnie Spruce Falls, filiale de la Kimberly Clark, obtiendra son bois des colons. L'une des conditions du premier ministre Drury à l'octroi des concessions de bois était l'obligation pour la compagnie d'acheter la "pitoune" des colons (139).

Les scieries installées à proximité du village jouent un rôle prédominant dans la vie économique des environs. Vers 1919, les frères Maurice, originaires de Penetanguishene, viennent à Moonbeam

dans l'intention d'y construire un moulin à scie. La colonisation progresse avec ce type d'industrie et comme le note le curé Lajoie, en s'adressant à Majorique Maurice :

Je suis heureux de constater dans le recensement de la paroisse que vous avez amené à Moonbeam une vingtaine de familles. Et ce n'est là qu'un commencement. Les familles établies se proposent de faire venir des parents et des amis de sorte que bientôt votre entreprise aura valu à Moonbeam un contingent considérable de familles (140).

L'industrie du bois profite largement à la colonisation. Il est intéressant de noter la manière par laquelle s'effectue le peuplement rural; les familles nouvellement arrivées entraînent dans leur sillage parents et amis. Ainsi progresse la petite colonie.

D- Les contraintes de l'entreprise agricole

Un groupe d'explorateurs, en 1900, a dépeint la région qu'ils appellent la Grande zone argileuse comme étant une bonne terre agricole facile à égouter. Leur rapport mentionne la présence d'un sol composé de lourde argile et d'un sous-sol imperméable. Il conclut en disant que le climat et le sol se prêtent admirablement bien à la culture du foin, des patates et des légumes. Ce compte rendu est partiel et insuffisant, puisque le sol argileux recouvert d'humus ralentit l'égouttement des terres qui, après de fortes précipitations, prennent trop de temps à sécher; le manque de technique adéquate d'irrigation du sol nuira à la culture (141) et sera avec le climat l'explication des faibles rendements.

La dureté du climat et la courte saison estivale défavorisent aussi l'agriculture. Le clergé et les agronomes véhiculent l'idée que les grandes forêts retiennent le froid et l'humidité et qu'une fois la forêt coupée, le froid serait réduit. Les intempéries du climat obligent les agronomes à trouver des semences qui poussent rapidement. Seules les cultures de la patate et du foin sont appropriées à la région (142). Un printemps habituellement froid et pluvieux retarde l'ensemencement et limite la production à celle du foin :

The climate and not the soil is the limiting factor, or the deciding factor, between what can and what cannot be grown (143).

La constante menace d'une éventuelle gelée en août pèse lourdement sur le colon (144). Un automne souvent pluvieux endommage les récoltes, et le colon se voit alors dans l'obligation d'acheter des graines du Département du Nord. Le long hiver oblige le colon à garder ses animaux en pacage et ce, à un coût élevé. Ainsi, d'une récolte à l'autre, l'endettement s'accroît (145).

La production locale n'atteint pas un niveau de rendement permettant l'exportation. Seule la production laitière aura une quelconque importance (146). Encore là, le handicap principal de l'industrie laitière demeure le coût élevé de l'alimentation des animaux. Bien souvent, au mois de février ou de mars, le colon se retrouve devant l'obligation d'acheter du foin à l'extérieur. L'automne de 1934 est le premier où il y a un surplus de foin dans le district de Cochrane. Cette situation augmente les coûts de production et rend l'habitant incapable de concurrencer les vendeurs de Winnipeg, de Toronto et de Québec qui déversent leurs produits dans la région (147). Même chez lui, le colon est surclassé par ses concurrents. La production à petite échelle se révélant peu rentable, le fermier vend son produit (le foin, si surplus il y a) le plus tôt possible et aux prix offerts par le commerçant (148).

Avant 1927, il n'y a pas de débouchés sur le marché local pour les produits laitiers. Les colons ne peuvent profiter de la beurrerie de Cochrane, car il y a peu de chemins carrossables reliant le colon à la gare (149). J.A. Albert, en 1927, construit la première beurrerie de Moonbeam. Seuls, quelques fermiers y écoulent leur crème. Pour la majorité, la production laitière sert à la consommation familiale (150). Quelques années plus tard, Albert Fortier achète l'entreprise. Encore une fois, la fabrication du beurre est limitée par la faible production. Une fois la semaine, Fortier effectue la tournée des paroisses environnantes afin d'augmenter la production. Durant l'hiver, il achète du beurre de l'extérieur et le met en brique pour la consommation locale. Il faut bien dire que l'absence d'un système adéquat de réfrigération freine l'industrie. J.A. Albert et Albert Fortier doivent utiliser les glacières, ce qui cause certains problèmes durant l'été (151), l'électrification du village n'ayant lieu qu'en 1949 (152).

La patate est sans doute la culture la plus adaptée au climat rigoureux du nord (153). À partir de 1930, l'importation de patates du Nouveau-Brunswick diminue considérablement (154). Mais il suffit

d'une mauvaise récolte pour plonger les habitants dans l'endettement et les obliger d'acheter des semences de patates du Département du Nord au prix de \$2,25 la poche (en 1937). Dans les bonnes années, la grande partie des pommes de terre produites à Moonbeam est écoulée sur le marché de Timmins, de Sudbury et North-Bay (155). La majorité des colons emploie des instruments aratoires rudimentaires. Il manque la machinerie voulue pour permettre une production à plus grande échelle :

The digging of potatoes is done, in most cases, by the use of ordinary plough (156).

Dans ces circonstances, il est très difficile d'augmenter la production de pommes de terre.

Les tarifs élevés du chemin de fer et la faible population jouent également contre la région. Le coût du transport empêche la vente des produits agricoles sur les marchés lointains comme North-Bay et Sudbury. À titre d'exemple, en 1929, il en coûte quatre-vingt-dix-huit (98) cents le cent livres de patates pour le fret entre Cochrane et Toronto, alors que le prix n'est que de soixante-six (66) cents le cent livres pour le transport des patates entre les Maritimes et Toronto. Ainsi, le marché local est inondé de produits importés bien que disponibles sur place (157).

Dans son rapport annuel, l'agronome provincial mentionne que l'industrie de la volaille peut éventuellement s'avérer rentable pour le colon. Le curé Cimon encourage fortement les colons à élever des poulets, car, dit-il "cent poules font vivre une famille" (158). Le père Cimon fera lui-même la production de poulets. Si l'on se fie aux achats de poulets, à l'opinion des colons et de la ferme modèles, Moonbeam semble avoir connu une "vocation" en ce domaine. Les achats par la ferme modèle de jeunes poulets sont proportionnellement supérieurs à ceux des autres fermes modèles de la région argileuse. La ferme de démonstration se veut représentative de la production locale puisqu'elle est en même temps un centre de distribution aux colons (159).

L'exploitant agricole possède un faible nombre d'animaux, quelques colons seulement peuvent se permettre l'achat d'un boeuf enregistré, et encore, c'est grâce à un prêt obtenu du Département du Nord (160). L'élevage du porc, par ailleurs, ne vise qu'à satisfaire la

consommation domestique, car les colons ne moissonnent pas suffisamment de grains et plusieurs n'ont pas la quantité de lait nécessaire pour soigner ces animaux (161). La production des grains sert à nourrir les chevaux (162). Même en période de forte demande (1940-1945), la majorité des colons ne produit toujours pas assez de porcs pour exporter sa production.

La région de Moonbeam se prête bien à l'élevage du mouton mais ce type d'élevage ne deviendra jamais rémunérateur pour les colons. En 1929, un club de mouton est mis sur pied à Moonbeam; Edmond Larouche en sera le président, Alfred Guénette le vice-président et le révérend Jules Cimon agira comme secrétaire-trésorier (163). Rien de plus normal pour le curé Cimon que de se mêler d'aviculture et d'élevage de moutons : pour lui, l'épanouissement économique reste tout aussi fondamental que le côté religieux, surtout que l'agriculture protège les valeurs chrétiennes. Les problèmes posés par les chiens errants et l'absence de clôtures ne sont certes pas de nature à encourager les colons à se lancer dans l'élevage du mouton :

Il y a tant de chiens à l'heure actuelle dans ce district qu'il semble qu'il soit presque impossible de faire du succès de l'élevage des moutons ... l'autre chose qui empêche les colons de garder des moutons est le manque de clôtures (164).

Ces deux facteurs enlèvent toute chance de réussite à l'élevage du mouton.

E- La crise économique et la colonisation

À partir de 1929, le Canada se métamorphose quand la crise économique saisit le pays. Les industries tournent au ralenti, la production ne trouve plus d'acheteurs et l'industrie du bois et de la pulpe s'effondrent (165). Mais le mouvement de colonisation continue de plus belle; les missionnaires-colonisateurs poursuivent l'oeuvre entreprise. La colonisation continue d'être une solution de rechange à l'industrialisation et à l'urbanisation (166).

En période de crise économique, les défavorisés des villes ont pour première préoccupation de survivre. Les pères de famille veulent donner un avenir solide à leurs enfants, loin du chômage et du "communisme" des villes (167). L'implantation en milieu rural est

justement une porte de sortie à la misère des villes. La colonisation devient un remède économique et social. À la lecture des lettres de colons, il ressort que les principaux intéressés au retour à la terre sont les sans-travail, ceux qui ont déjà eu une expérience de la ferme. Si bien que la plupart d'entre eux sont d'anciens fils de fermier, que l'attrait de la ville a arrachés à la terre.

En 1933, le premier ministre québécois, Alexandre Taschereau, accepte, suite aux pressions du clergé, de faire de la colonisation "un remède à la crise" (169). Le mouvement du "retour à la terre" reprend ainsi des forces. L'agent de colonisation du Canadien-National, J.E. Laforce, dans une allocution prononcée en 1935, à Cochrane, affirme que seule l'agriculture peut absorber les chômeurs des villes (169). Pour les députés de Cochrane-Nord, Jos. Bradette et A. Waters, le retour à la terre reste le seul moyen de survie et d'harmonie entre les deux nations du pays; en fait, l'Ontario-Nord est le parfait exemple de coopération entre les deux races fondatrices (170). La vente de lots dans la Grande zone argileuse se maintient relativement bien, alors que partout ailleurs c'est la débandade. 70% de tous les lots vendus dans l'Ontario-Nord le sont dans la région s'étendant entre Cochrane et Hearst. À proprement parler, la colonisation de la Grande zone argileuse est l'affaire du clergé catholique (171).

Le gouvernement fédéral institue en 1932 le plan Gordon et la province de l'Ontario est chargée d'administrer le programme. Le "plan Gordon" fait revivre l'époque pionnière. Pour les gouvernements provincial et fédéral, le plan Gordon a autant pour objectif de soulager le chômage des villes que de coloniser. Les hommes politiques cherchent un remède à court terme (172). Le plan Gordon prévoit mettre sur pied un comité de sélection, composé d'officiers de colonisation, pour choisir les candidats jugés capables d'entreprendre ce nouveau métier de colon.

Le comité de sélection choisira la région entre Cochrane et Hearst comme centre de peuplement. Une entente tripartite conclue entre les trois paliers de gouvernement prévoit une contribution de \$200 par palier pour l'établissement de chaque colon en pays de colonisation. L'agent des Terres de la Couronne du district de Cochrane choisit les lots pour ces colons qui doivent construire une maison d'au moins seize pieds par vingt pieds avant de faire venir leurs familles. Chaque colon a droit à \$600, somme répartie de la

façon suivante : \$80 pour le transport, \$10 par mois pour la nourriture, \$150 pour l'achat de bétail et un autre \$150 pour l'acquisition de matériaux de construction. Le gouvernement s'engage à fournir des grains de semences pendant les deux premières années. Par la suite, le colon doit satisfaire à ses propres besoins (173).

Le secrétaire du comité de l'établissement rural (relief land settlement committee) consulte le curé Cimon sur le choix des colons. Celui-ci a presque toujours le dernier mot lorsqu'il s'agit de placer des nouveaux colons dans le canton de Fauquier (174).

Le curé Cimon préfère des candidats canadiens-français mais d'un autre côté certains conseillers anglophones de la ville d'Ottawa (centre choisi pour faire le recrutement des chômeurs) refusent de favoriser les francophones alors que leurs compatriotes anglophones vivent dans la misère. Ces mêmes conseillers municipaux hésitent à laisser aller des anglophones dans un milieu français, prétextant que ces centres du Nord, entre autres Moonbeam, n'ont pas d'institutions conformes à leur culture. Il faut bien dire que dans ce cas-ci, leurs arguments sont pleinement justifiés. L'isolement, la misère, la méconnaissance du français et tout probablement l'esprit de clocher ont vite raison de leur courage (175). Les quelques anglophones venus s'établir à Moonbeam ne firent pas souche (176).

La **Société de colonisation du district de Kapuskasing** s'intéresse particulièrement au plan d'établissement rural. La Société de colonisation veut avoir un droit de regard dans la sélection des candidats. Pour le curé Jules Cimon, Moonbeam doit rester une paroisse catholique et française. Le curé favorise donc des candidats susceptibles de s'intégrer au milieu, et il s'assure que le futur colon ne véhicule pas des principes communistes :

The new settlers should be grouped according to language and religion... No person should be sent under the scheme who harbours any communism principles or tendencies (177).

Le curé contrôle la sélection des futurs colons, désireux de préserver cette homogénéité du cadre paroissial.

Le plan "Gordon" fut un échec total. De la vingtaine de colons venus s'installer à Moonbeam entre 1933 et 1936, aucun ne

demeurera. Ces "colons" improvisés n'ont pas l'expérience de la terre et encore moins celle du défrichage (178). Tous se plaindront du manque d'argent. **La Société de colonisation de Kapuskasing** constate l'insuffisance des sommes d'argent avancées aux colons. La totalité du \$600 va à l'installation du colon, mais cette somme est épuisée bien avant que le colon ne soit capable de survivre par lui-même (179). Une brochure émise par les missionnaires-colonisateurs mentionne qu'il faut au moins \$1 000 à un futur colon pour s'établir convenablement. Cette publication date d'une époque (1939) où les colons peuvent compter sur le revenu de la coupe du bois (180), alors que les "colons aux \$600" arrivent dans un période où le marché du bois est instable et le prix à son plus bas niveau. Il fallait de dix à quinze ans pour qu'un colon puisse vivre des produits de la ferme, mais le gouvernement provincial espérait que le colon soit capable de se suffire après seulement deux années. La province s'est lancée dans un plan d'établissement rural sans trop y croire. L'épisode des "colons aux \$600" manifeste un manque de préparation de la part du gouvernement, une aventure à tout le moins risquée.

In such troublous times as these, with reduced contracts
... the would-be settler ... it appears improvident to lead
him into what might prove other than the promised land
(181).

En 1934, le nouveau premier ministre, Mitchell Hepburn, abandonne carrément l'idée de faire du nord un centre agricole prospère :

We are going out of the business of colonization. It is
unsound in principle and simply throwing good money
after bad (182).

Le clergé poursuivra à lui seul l'oeuvre commencée. À proprement parler, le retour à la terre de la décennie trente ne fut l'affaire que du clergé catholique.

La crise économique de 1929 pose des problèmes à la colonisation. Elle montre que le colon dépend de l'exploitation frontrière pour subsister, en lui apportant finalement un revenu d'appoint. En 1927, la Spruce Falls paie la somme de \$5,75 la corde de bois et en 1930, cette même compagnie ne paie plus que \$2,85 la corde de bois (183). En 1932, la Spruce Falls annule tout achat de bois et, la même année, le gouvernement semble réduire au minimum les subventions

accordées à la construction de chemins de colonisation. Ces deux facteurs eurent pour résultat d'empêcher le développement agricole. Le bas prix tiré du bois et la réduction des crédits affectés à la construction de chemins plongent les colons dans la misère :

La suppression partielle de ces deux sources de revenu a obligé beaucoup de colons dans les centres de colonisation les plus récemment ouverts à accepter du secours, et c'est là, la raison pour laquelle il ne s'est fait que peu ou point de progrès tangibles dans la colonisation (184).

La crise indique bien que le cultivateur, à Moonbeam, n'existe pas, exception faite de quelques "gros colons" (186).

The country here has not yet passed the first pioneer stage to any extent, as the clearing of the land must necessarily be of slow progress (185).

Le ralentissement de l'activité forestière va par ricochet amener la mévente des produits agricoles. À Moonbeam, le foin et la pomme de terre sont les deux principales récoltes. Ces produits sont vendus en majorité à la Spruce Falls et à l'entrepreneur de bois. Mais avec l'arrêt de l'exploitation forestière, il y a un surplus de ces produits. Le coût élevé des transports empêche toute exportation vers le sud de la province (187). Les produits fourrage. s représentent la majeure partie de cette production (voir Graphique V et Tableau IV). La mévente du fourrage constitue donc un dur coup pour le colon. Cette perte de gain cause un certain délaissement de l'entreprise agricole, ce qui mènera à l'abandon et à la mise en location des terres : rien n'indique que ces terres soient par la suite utilisées pour la culture puisque le graphique IV montre à partir de 1941 un ralentissement de la production agricole. La mise en location est un signe avant-coureur de déruralisation. Un particulier se retire de la terre, l'acheteur ou le locataire, selon le cas, ne se servira de la terre que pour y demeurer. Autrement dit, une terre abandonnée devient terre louée (voir le Graphique VI). La municipalité louera un certain nombre de lots "patentés" obtenus pour arrérages de taxes. La déruralisation encourage l'achat de terres par les gros fermiers, ce qui favorise la concentration des fermes et de la production; du même coup il y a diminution du nombre des propriétaires. L'abandon des terres marque la deuxième étape du mouvement de déruralisation, puisqu'en 1941 le canton de Fauquier compte huit fermes

GRAPHIQUE V

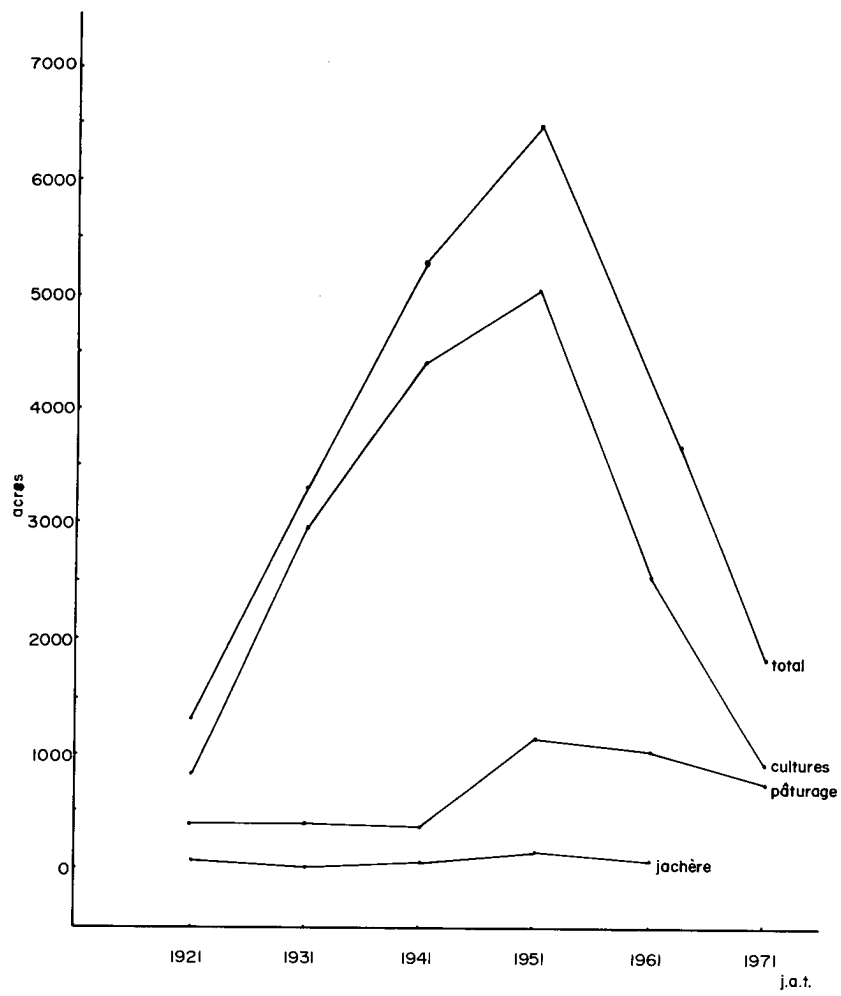
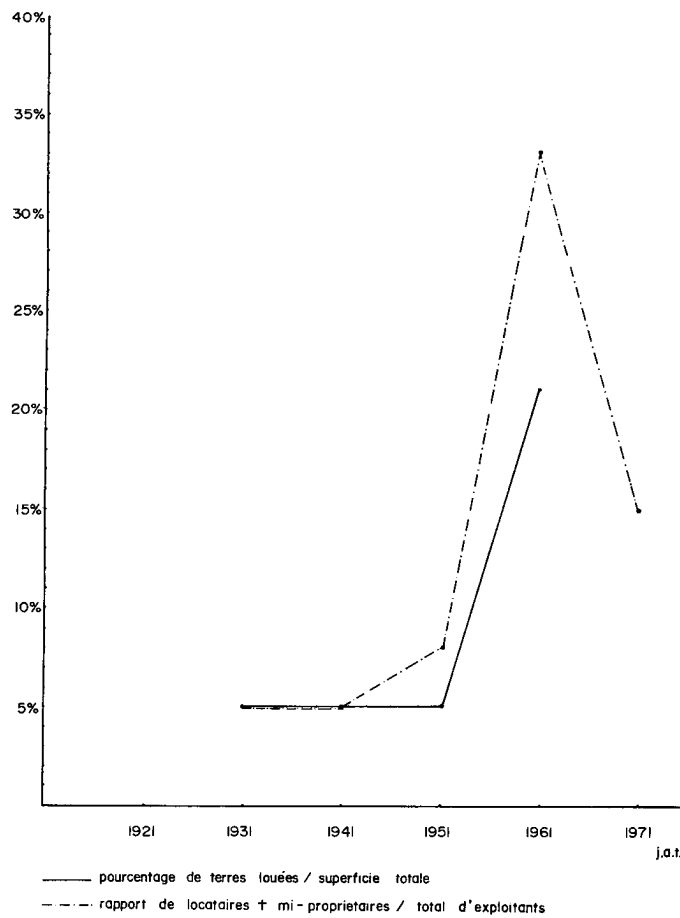
UTILISATION DES TERRES DU CANTON DE FAUQUIER

TABLEAU IV
UTILISATION DES TERRES DU CANTON DE FAUQUIER (en acres)

Année	Jachère	Blé	Avoine	Orge	Autres			Foin	Pature	Total
					Lins	racines	Pommes de terre			
1921	106	5	225	2	29	13	552	382	1 336	
1931	36	10	468	57	419	85	1 944	390	3 484	
1941	72	34	322	178	556	163	3 167	873	5 373	
1951	164	26	596	85	1 025	75	3 217	1 297	6 497	
1961	29	-	300	3	392	32	1 911	1 083	3 787	
1971	-	-	53	55	469	15	366	832	1 797	

SOURCE : Recensements du Canada, 1921 à 1971.

GRAPHIQUE VI

ETAT JURIDIQUE DE L'EXPLOITATION DES TERRES

inhabitées (voir le Graphique VII). L'établissement à Moonbeam d'un dernier convoi de colons, venus du lac St-Jean, explique la hausse de la production bovine des années cinquante (voir Graphique VIII). C'était l'ultime effort des missionnaires-colonisateurs de faire de l'Ontario-nord un centre de production agricole.

C'est la misère davantage que l'appât du gain qui pousse les colons à l'abandon du lot. La majorité des nouveaux arrivés désirent entreprendre le travail de défrichage, mais le labeur apparaît sans issue, d'autant plus que l'argent fait défaut :

The works (sur les chemins) would give the undersigned to earn on something for living. Are we compelled to abandon lots on which we have worked since a few years (188).

TABLEAU V
POPULATION DU BÉTAIL

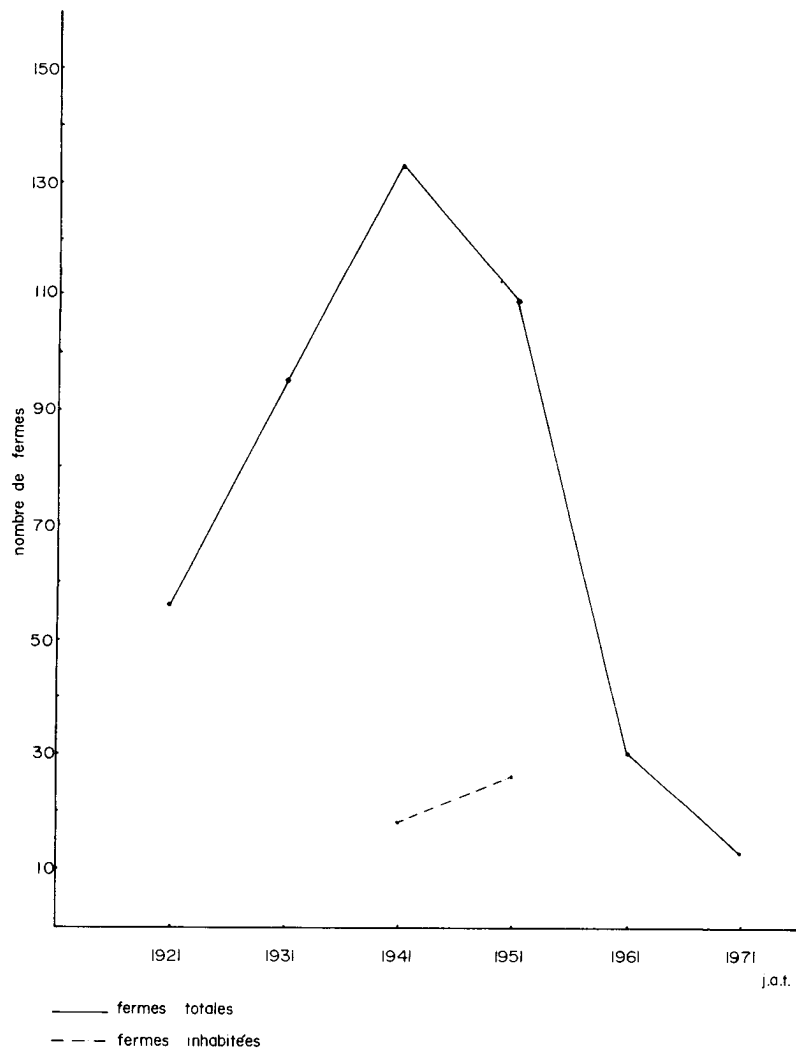
Année	Nombre de bovins	Nombre de vaches laitières	Nombre de moutons	Nombre de porcins	Nombre de chevaux	Nombre de poules
1931	443	191	124	254	136	2 578
1941	654	405	25	365	167	5 708
1951	511	351	96	342	123	6 708
1961	619	333	30	155	10	5 892
1971	300	84	16	40	7	4 033

SOURCE : **Recensements du Canada, 1931 à 1971.**

Il y a à côté d'eux, ce qu'il est convenu d'appeler le "faux colon". La présence du faux colon est réelle et causera bien des soucis à l'administration municipale. Voici ce qu'en dit Ernest Laforce, agent de colonisation pour le Canadien-National, quant à la situation prévalant à Moonbeam au sujet des faux colons :

GRAPHIQUE VII

NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES



Un pays immense, peuplé d'épinettes noires, de pilleurs de forêts, de bûcherons travaillant pour le compte d'industriels étrangers pour la plupart des colons défricheurs au milieu desquels se trouvent quelques cultivateurs (189).

Il est vrai que plusieurs colons s'établissent à Moonbeam dans l'unique perspective d'entreprendre la coupe du bois, et, une fois leur permis de coupe échu, abandonner un lot en broussailles. Certains le font par accident, d'autres dans un but intentionnel. Quoiqu'il en soit, cela pose un problème aux autorités :

Une autre personne ne peut acheter un tel lot puisque le bois, étant déjà coupé, il n'y a plus de bénéfice (190).

Le colon a besoin du revenu du bois pour survivre, sans quoi il ne peut mener à bon port l'oeuvre commencée.

Les arrérages de taxe causés par l'abandon des lots porte tout au long de la période de colonisation un dur coup à la municipalité, et ce spécialement durant la crise...

Il existe (1932) un montant d'arrérages de taxes plus considérable qu'il n'a jamais eu dans notre localité (191).

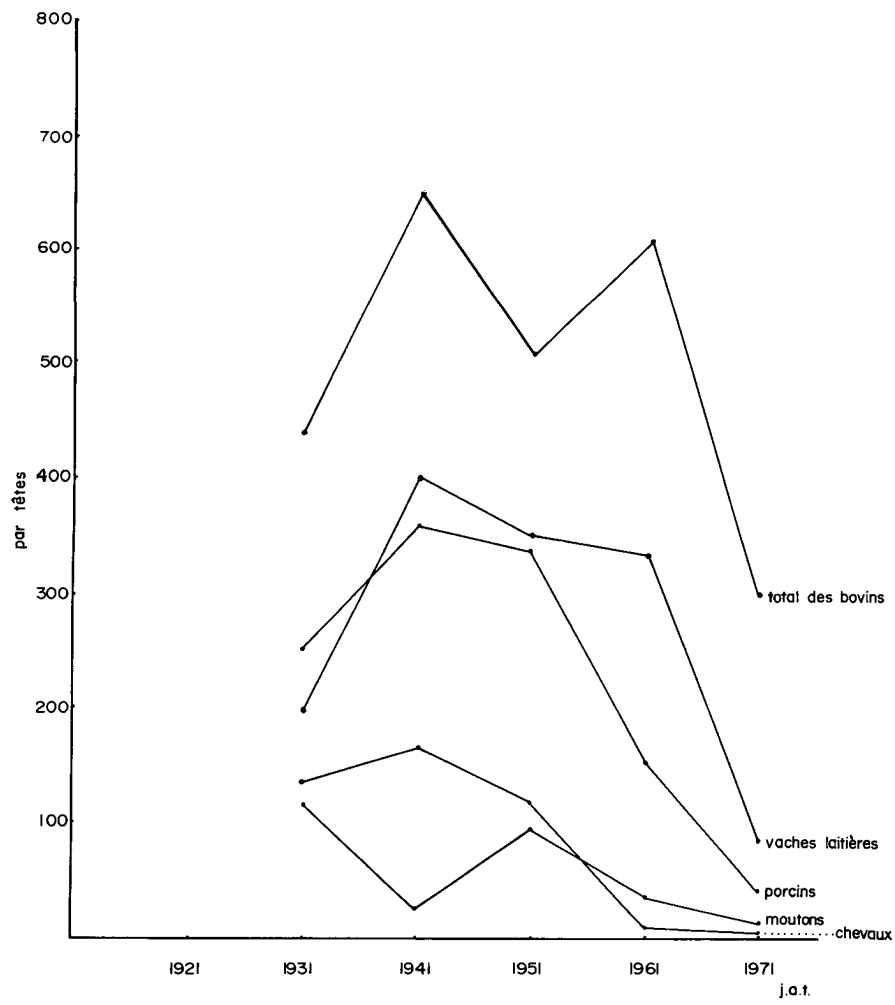
À plusieurs occasions, le conseil demandera au gouvernement de révoquer de tels lots, pour les revendre au prix des améliorations apportées par le précédent colon (192). Le montant de taxes non payées prive la municipalité de ses revenus.

C'est précisément l'intention du gouvernement de contrecarrer l'avance du faux colon. La loi provinciale sur les terres publiques régit la vente des lots et en contrôle l'achat. Au moment de l'acquisition d'une terre, l'acheteur débourse le quart du coût total de l'achat. Le reste est remboursable par paiements annuels. Le colon doit s'installer sur son lot dans les six mois qui suivent la concession de la terre et y construire une maison d'au moins seize pieds par vingt pieds. Il s'engage à cultiver 10% du terrain durant la première année. Un inspecteur vérifiera si le colon respecte ses engagements et si tel n'est pas le cas, on pourra annuler la concession du lot. Les services de l'ordre peuvent chasser les "squatters" (193).

Il y a trois catégories de faux colons. Premièrement, le colon-bûcheron : il est généralement pauvre et il espère vivre du fruit de

GRAPHIQUE VIII

POPULATION DU BÉTAIL



son travail de la ferme. Son but premier sera de se donner un meilleur avenir et la colonisation lui apparaît comme la porte de sortie à ses misères. Leur grande pauvreté relègue tout probablement plusieurs d'entre eux au célibat. Il n'est pas étonnant de noter le nombre assez élevé des "vieux garçons", tel que l'indiquent les données tirées du recensement de 1961, où le rapport hommes/femmes dans les groupes d'âge supérieur (voir le Tableau VI). En 1919, la paroisse de Moonbeam compte treize nouvelles familles, alors que le groupe des nouveaux colons formé par les veufs et les garçons sera de 25 (194). Il y a tout lieu de croire que plusieurs célibataires abandonneront leur lot sans nécessairement déménager hors de la paroisse. Leur présence figurera dans le recensement de 1961. Un colon peut mettre plusieurs années avant de se marier, car il doit pouvoir offrir un minimum de sécurité à son épouse. S'il finit par marier une fille de la place, il tentera bien de consacrer quelques efforts à la colonisation mais les durs labeurs ont vite raison de son courage. En fait, il s'aperçoit que ce milieu n'est pas pour lui; alors il ne lui reste plus qu'à laisser la terre, le sol n'étant pas la source du gagne-pain.

TABLEAU VI

RAPPORTS DES SEXES

Année	Popu- lation Totale	RAPPORT Hommes/femmes Canton de Fauquier					
		14	14	15-55	55	65	70
1921	1 305						
1931	1 359						
1941	1 306	1 149	1 435				
1951	1 304						
1961	1 200	1 163	1 228	1 164	1 636	2 056	2 667
1971	1 105	1 000	1 190	1 182	1 231	1 500	1 667

Cette première catégorie de colons est assez importante. À partir de 1937, le Département de terres et forêts surveille de plus près la vente des lots afin de mettre un terme à la concession de lots

à ce type de colon-bûcheron. Pour le gouvernement, un colon sans argent est aussitôt classifié "colon-bûcheron" (195). Les résultats sont convaincants. La concession de lots dans le canton de Fauquier a beaucoup diminué en 1937 et la tendance à la baisse se maintiendra (voir le Tableau II). En d'autres cas, le Département chasse les indésirables. Parfois, même l'ancien propriétaire a déjà quitté l'endroit :

Our inspector reports that the settler in question used the lot only to cut wood on... I beg to inform your application has been made to cancel your location. The affidavits filed by the applicant show the land to be wholly unoccupied and unimproved (196).

C'est ainsi que l'on fait culbuter plusieurs colons. Un facteur susceptible d'expliquer le nombre de concessions de lot annulées. Ces mesures éliminent un grand nombre de colons éventuels. L'administration gouvernementale, ce faisant, empêche les chômeurs des villes de se procurer une certaine stabilité financière, de se faire un meilleur sort, et freine ainsi la colonisation.

L'éloignement de la terre pour un lendemain meilleur n'est pas l'exclusivité de l'homme. Les registres montrent un fait intéressant, à savoir le nombre de jeunes filles qui vont chercher un emploi à Kapuskasing et y trouvent un mari. Dans les familles nombreuses, les filles quittent souvent tôt la maison, car leur revenu représente une façon d'améliorer la situation financière de la famille. C'est le cas des soeurs Jeanne, Laure et Clodomire Guénette, filles d'Alfred, qui vont à Kapuskasing pour travailler et y trouvent un mari (197). La misère et non le désintérêt en chasse plusieurs hors de la paroisse.

La deuxième catégorie de faux colons comprend les enthousiastes mal préparés qui viennent à Moonbeam avec l'ardent désir de se donner corps et âme à la colonisation. Il semble que ce groupe de faux colons comprend des familles venues dans l'espoir d'y trouver une vie meilleure. Le Tableau VIII indique un flot continu de ces familles quittant la paroisse (198). L'agriculture donne de maigres rendements et l'exploitation d'une ferme s'avère très coûteuse. Certains colons ont une mauvaise connaissance du sol et ne savent pas mettre à profit les ressources matérielles (199). L'isolement et le manque de chemins font en sorte qu'un grand nombre d'entre eux abandonne son lot.

Nous demandons la construction des chemins suivants sinon plus grand nombre de colons quitteront leurs lots (200).

Dans ces cas, c'est également la misère et non la spéculation qui motive les départs précipités. L'industrie du bois devient pour le colon placé dans ces circonstances difficiles une source prometteuse de revenus. Il en résulte qu'en 1937, à la suite d'une reprise dans les activités forestières, le Département des terres et forêts émet moins de permis de défrichement (201), les colons préférant le travail en forêt à celui de la ferme.

TABLEAU VII

LA VENUE ET LE DÉPART DES FAMILLES

Années	Familles arrivées	Familles ayant quitté la paroisse
1919	13	2
1920	23	8
1922	4	8
1928	8	6
1929	4	6
1930	6	6
1932	2	-
1933	11	-
1936	4	-
1937	3	8

SOURCE : Rapport Annuel sur la paroisse de Moonbeam.

La troisième et dernière catégorie de faux colons contient les colons "prédateurs" qui sont davantage intéressés à travailler à gage. En effet, plusieurs "colons" prennent un lot sans autre intention que d'entreprendre la coupe du bois puis de repartir aussitôt avec le capital amassé. C'est généralement un célibataire qui fait partie de ce groupe des "va-et-vient"; en d'autres mots, c'est une main-d'oeuvre instable et sans attache. Ces colons prennent un lot dans le but d'obtenir un droit de coupe. Le bois coupé, ils repartent, laissant

derrière eux un lot en broussailles. Leur seul malheur fut de vouloir trouver du travail là où il se trouve et de ne pas s'insérer dans l'idéal de la colonisation.

Le projet de colonisation dans la Grande zone argileuse manifeste un manque de cohérence de la politique gouvernementale. Terres à bois et terres agricoles sont mises dans un même paquet. À proprement parler, il n'y a pas de divisions des terres. L'agent des terres de Cochrane, lequel s'occupe de la vente des terres, connaît mal les possibilités agricoles des différentes régions. Plusieurs lots vendus aux colons seront impropres à la culture et devant cette situation, le colon se décourage et abandonne la lutte (202). La forme rectangulaire du canton de Fauquier disperse la population rurale. Les voisins se retrouvent souvent à un quart de mille l'un de l'autre. L'abandon par un colon en incite d'autres à faire de même (203). Le faux colon n'est pas ce prédateur imaginé par les autorités civiles et religieuses. Le manque d'argent cause le tort le plus sérieux à la colonisation. La lenteur administrative, le manque de direction du gouvernement et l'influence décisive de la Spruce Falls nuisent davantage à la colonisation que ne le fit la présence des "colons prédateurs" (204). Le faux colon est une victime et non la cause à l'échec de la colonisation.

F- La fin d'une époque

La guerre lance le mouvement de déruralisation. À partir de 1939, plusieurs habitants déménagent leurs maisons de la campagne au village. Le père s'éloigne pour travailler dans les chantiers, les colons s'engagent dans les camps de bûcherons de la Spruce Falls. Il n'y a plus de raisons pour la famille de rester isolée dans le rang, puisque déjà, plusieurs colons ont vendu tous leurs animaux (205). La demande de papier-journal est excellente. Pour la première fois, la Spruce Falls de Kapuskasing engage du personnel féminin dans le moulin et même dans les camps de bûcherons, à la cuisine. L'industrie est même obligée de ralentir son exploitation à cause du manque de main-d'oeuvre. Les colons vont combler ce vide et l'excédent de bras de la ferme ira à l'industrie du bois (206).

Many men have remarked that they live better in the company camps than at home (farm)... the demands for newsprint increased, employment with the pulpwood companies has been extended to ten or eleven months. (207).



Photo 13 - Meulon de foin près d'une grange (Photo de Mme Maire-Paule Beauvais).

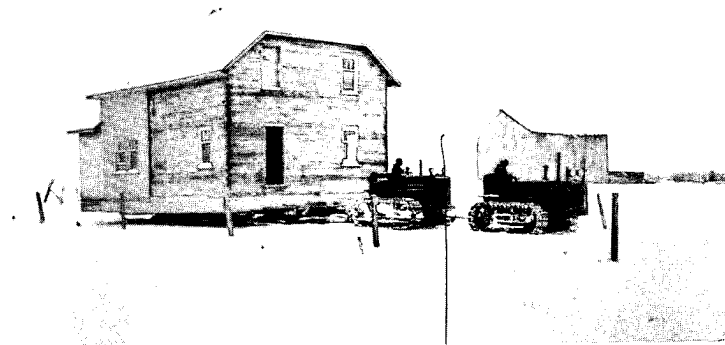


Photo 14 - Un colon fait déménager sa maison de la campagne au village (Photo de M. Simon Filion).

La loi exempte les fils de fermiers du service militaire. Qu'en pensent ces jeunes? Les statistiques de 1943 démontrent que dans tout le district de Cochrane, seulement quatre-vingt-seize (96) jeunes demandent un ajournement de leur service militaire. Le volontariat pour l'enrôlement dans le service militaire est de 96% chez ces fils de colon (208). Dans le cas de Moonbeam, on remarque que parmi les quarante-et-un jeunes soldats, pour la plupart fils de colons, revenant du front, seuls quelques-uns retournent à la terre paternelle (209), les bons salaires sont bien trop alléchants pour laisser passer cette chance. Si on n'a pas perdu "l'amour de la terre", cette dernière est à tout le moins perçue comme peu attrayante. Le graphique VII indique à partir de 1941 une diminution du nombre d'exploitants agricoles et un accroissement des fermes inhabitées, si bien que l'abandon des terres amènera la municipalité, en 1946, à ordonner la fermeture de certains chemins de colonisations (210).

Avec la guerre, la demande des produits agricoles est excellente, mais les colons ne produisent pas suffisamment pour que l'exploitation soit rentable. Les colons n'ont toujours pas d'argent à investir dans l'entreprise agricole. Le manque d'argent demeure le principal obstacle :

Money is a very limiting factor with our farmers (211).

La production de la fromagerie, avec une capacité de 14 000 livres, ne peut espérer faire mieux. La trop faible production ne rend pas la fromagerie éligible aux primes fédérales :

These small factories are not able to get the Federal bonus and therefore are limited in increasing their supply of mills (212).

En 1941, le district de Cochrane ne produit toujours pas assez pour subvenir à ses besoins. Le colon récolte en moyenne de quatre à cinq acres de grains, puis le reste est acheté chez les marchands (213). Le colon, rendu au mois de février ou mars, est obligé d'obtenir son foin de l'extérieur. Il se vend, en 1945, \$30 la tonne, comparativement à \$10 la tonne en 1936. Devant cette surenchère, le colon n'a d'autre alternative que celle de vendre son troupeau à la boucherie (214). Il en résulte une forte baisse des produits laitiers. Cette baisse est d'autant plus significative que les produits laitiers représentent 52% des revenus de la ferme (215). La guerre, au lieu d'encourager les

colons à augmenter leur production, les force à l'abandon. Outre le foin pour l'élevage laitier, le fourrage trouve bon preneur dans l'industrie forestière. La Spruce Falls a toujours besoin, durant les années 1940-1950, de fortes quantités de foin. La mécanisation du travail en forêt (la machinerie comme remplacement du cheval) a lieu graduellement. Donc, en 1940, la demande est bonne mais la production reste faible.

Le mouvement de colonisation perd la jeunesse. L'attrait du travail à la ville et le goût de l'aventure l'emportent sur la "vocation" agricole. Dans son rapport de 1948, l'agronome Pomerleau remarque le désintéressement des jeunes garçons pour les rencontres agricoles. Un faible pourcentage de ces fils de colons travaille encore à la ferme. La majorité des 14-25 ans est employée dans les magasins, dans le camionnage ou dans les camps de bûcherons (216). Les emplois plus rémunérateurs dans l'industrie du bois l'emportent sur la "vocation agricole". La mission agricole est reléguée au second rang; ainsi, la colonisation perd sa "raison d'être". La jeunesse n'a plus le goût de la terre, elle préfère le travail dans l'industrie forestière au labeur de l'entreprise agricole.

CONCLUSION

Tel que proposé dans l'introduction du travail, nous avons dressé, il semble, un tableau suffisamment exhaustif de l'historique de la colonisation du canton de Fauquier. Ici, il reste quelques réflexions à faire. Si nous reconsidérons ce que nous avons dit, il m'apparaît évident qu'il y a une série de causes à l'échec de la colonisation. Quelle en est la principale? Serait-ce le gouvernement qui a toujours été réfractaire à établir là-bas une économie vraiment fondée sur une agriculture, ou encore serait-ce un climat trop souvent défavorable? Peut-être une trop faible production? Soit encore une trop grande concurrence de l'industrie forestière qui jouait le rôle d'un pôle d'attraction, faisant ainsi perdre aux colons leur vocation agricole?

Il faut donc se rappeler l'apport du gouvernement dans l'établissement de la colonie. Le gouvernement était d'accord pour aider les colons, mais, d'après les principes du libéralisme, il se refusait à donner une aide directe aux colons. Le climat constituera un facteur qui déterminera le rendement obtenu par le colon et par le fait même

influencera la décision finale du gouvernement, à savoir que l'agriculture serait à la remorque de l'industrie forestière. L'agriculture ne pouvant concurrencer l'industrie forestière, le colon n'avait d'autre alternative que de se tourner définitivement vers cette dernière.

L'idéal de la colonisation, tel que préconisé par le clergé, était un rempart face à la société moderne, idéal qui se trouvait complètement dépassé, la raison l'emportant sur l'aspect sentimental du retour à la terre, d'un style de vie contrôlé par le clergé. Aux yeux des colons, la vie champêtre avait perdu sa raison d'être. Pourquoi s'acharner à faire produire une terre et à se battre contre un climat difficile, lorsque l'on pouvait vivre une vie meilleure à un salaire plus rémunérateur? Dans cette perspective, la colonisation était vouée à l'échec dès le début.

NOTES

- 1- **Report of the Survey and Exploration of Northern Ontario**, 1900, p. 2, À l'avenir : Report of the Survey ...
- 2- **Report of the Survey**, p. 2.
- 3- Richard S. Lambert and Paul Ross, **Renewing Nature's Wealth**, 1967, p. 9, À l'avenir : Renewing ...
- 4- **The Great Clay Belt of Northern Ontario**, 1912, pp. 7-11, À l'avenir : The Great Clay...
- 5- Morris Zaslow, **The Opening of the Canadian North 1870-1914**, Toronto : McLelland and Stewart, 1971, p. 181.
- 6- G.R. Stevens, **Canadian National Railways**, Vol. 2, 1962, pp. 161-213, À l'avenir : Canadian National...
- 7- Carl Bruno Yurkowski, **Attitudes and Policies of Ontario Governments Towards Agricultural Colonization in the Clay Belt districts 1892-1940**, 1972, p. 125, À l'avenir : Attitudes...
- 8- **Report of the minister of Lands and Forests of the Province of Ontario for 1913**, p. VI, À l'avenir : Report of...
- 9- Lettre de Mgr Latulippe, évêque d'Haileybury, au Pape Benoît XV, 1918, A.D.H.
- 10- L. Laflèche, **Quelques Considérations sur les rapports de la Société civile avec la religion et la famille**, Montréal : Sénécal, 1866, p. 25.
- 11- Lettre de Mgr Latulippe, évêque d'Haileybury au Pape Benoît XV, 1918, A.D.H.
- 12- Conférence sur l'orientation rurale du diocèse de Hearst à l'occasion du Congrès de l'Association d'éducation canadienne-française les 14-15-16 novembre 1950, A.D.H., À l'avenir : Conférence sur l'orientation...
- 13- Jean Lagacé, **Héritage Moonbeam**, 1976, p. 10, À l'avenir : Héritage...
- 14- **Report of 1913**, p. 80.
- 15- Lettre du curé Lajoie à W.C. Cain, sous-ministre des Terres et Forêts, 15 mai, 1922, A.D.H.
- 16- **Report of 1913**, p. 80
- 17- **Héritage**, p. 6
- 18- **Héritage**, p. 6.
- 19- Entrevue avec le Révérend Père Donat Deschenaux, Moonbeam, juin 1978.
- 20- Construction de l'église, 1919, A.D.H.

- 21- **Héritage**, p. 25.
- 22- **Héritage**, p. 13-14.
- 23- Registres paroissiaux, les 28 et 29 mai, 1918
- 24- Registres paroissiaux, le 20 juillet, 1930.
- 25- Registres paroissiaux, les 22 au 28 novembre, 1926.
- 26- Registres paroissiaux, septembre 1932.
- 27- Registres paroissiaux, le 14 mai, 1932.
- 28- Entrevue avec Irène d'Amours, Moonbeam, juin 1978.
- 29- Entrevue avec Irène d'Amours, Moonbeam, juin 1978.
- 30- Entrevue avec le Révérend Père Donat Deschenaux, Moonbeam, 1978.
- 31- Registres paroissiaux, 1933.
- 32- Entrevue avec le Révérend Père Donat Deschenaux, Moonbeam, juillet 1978.
- 33- Entrevue avec Jean-Baptiste D'Amours, Moonbeam, juillet 1978.
- 34- Registres paroissiaux, le 5 septembre, 1939.
- 35- Lettre du curé Lajoie à Bennicha Bowman, ministre des Terres et Forêts, le 5 janvier 1922, A.D.H.
- 36- Registres paroissiaux, le 16 mai 1933, deux mariages le 19 juin 1935.
- 37- Registres paroissiaux, le 13 novembre, 1929.
- 38- Registres paroissiaux, le 30 juin 1924 et le 9 novembre 1924.
- 39- Entrevue avec le Révérend Père Donat Deschenaux, Moonbeam, août, 1978.
- 40- Entrevue avec Antoine Ouellette, Moonbeam, juillet 1978.
- 41- Entrevue avec Josephat Lécuyer, Moonbeam, juillet 1978.
- 42- Entrevue avec le Révérend Donat Deschenaux, Moonbeam, août 1978.
- 43- Procès-verbaux de la municipalité de Fauquier, nomination pour l'année 1922.
- 44- Procès-verbaux, nomination pour l'année 1922.
- 45- Procès-verbaux, nomination pour l'année 1922.
- 47- Procès-verbaux, pour les années 1924, 1929, 1932, 1936, 1939, 1943.
- 48- Lettre du curé Lajoie à B. Bowman, le 20 octobre, 1921, A.D.H.
- 49- Procès-verbaux, 1932.
- 50- Lettre de Stanilas Lajoie à Charles Charlebois, o.m.i., le 29 avril 1921, A.D.H.
- 51- G.L. McDermott, **Advancing and retracting Frontiers of Agricultural Settlement in the Great Clay Belt of Ontario and Québec**, Madison, 1959, p. À l'avenir : Advancing...

- 52- Lettre du curé Stanilas Lajoie à Henry Marceau, le 14 février 1922, A.D.H.
- 53- Lettre du curé Stanilas Lajoie à J.A. Lemieux des Fermiers Unis, le 24 novembre, A.D.H.
- 54- Lettre de J.B. Bourassa, missionnaire-colonisateur pour le Témiscamingue, le 15 mars 1921, A.D.H.
- 55- Entrevue avec le Révérend Donat Deschenaux, Moonbeam, mai 1978.
- 56- J.E. Laforce, **Bâtisseurs de Pays**, Montréal : éditions Edouard Garand, 1945, pp. 127 et 219.
- 57- Joseph Payette, **Le Nord Ontario**, le 4 avril, 1946, p. 7.
- 58- Entrevue avec le Révérend Donat Deschenaux, Moonbeam, mai 1978.
- 59- Lettre de A.D. Cartwright du Board of Railway Commissioners for Canada au curé Jules Cimon de Moonbeam, le 25 avril 1934.
- 60- Lettre datée du 27 juin 1929, A.D.H.
- 61- Lettre du colon Odilon Landry de Valleyfield au curé Jules Cimon, novembre 1932, A.D.H.
- 62- Joseph Payette, **Le Nord Ontario**, le 4 avril 1949, A.D.H.
- 63- Lettre du colon Odilon Landry, novembre, 1932, A.D.H.
- 64- Mémoire sur l'Ontario-Nord, le 9 août 1949, A.D.H.
- 65- Conférence sur l'orientation...
- 66- Conférence donnée à Ottawa le 14 octobre 1938, par Joseph Payette, A.D.H. À l'avenir : Conférence donnée.
- 67- Émission du 27 mai 1951, A.D.H.
- 68- Entrevue avec le Révérend Père Donat Deschenaux, Moonbeam, mai 1978.
- 69- Conférence...
- 70- 1933, A.D.H.
- 71- Suggestions made by the Kapuskasing and District Colonization Association to the Committee of Colonization of the Ontario Legislature, le 25 mars 1933, À l'avenir : Suggestions...
- 72- Le diocèse de Hearst a besoin de familles rurales, le 24 août 1949, A.D.H.
- 73- Service de la colonisation aux chemins de fer nationaux, le 15 juillet 1950, A.D.H.
- 74- Joseph Payette, **Le Nord Ontario**, le 4 avril 1946, A.D.H.
- 75- **Le Nord Ontario**, 1946, A.D.H.
- 76- **The Great Clay Belt of Northern Ontario**, published by the T. and N.O. Railway, 1912, p. 7.

- 77- Entrevue avec le Révérend Père Donat Deschenaux, Moonbeam, juin 1978.
- 78- **Annual Report of the Agricultural Representative for the District of Cochrane of the Ontario Department of Agriculture, 1929, À l'avenir : Annual Report of...**
- 79- Entrevue avec Ernest Léonard, Moonbeam, juillet 1978.
- 80- **Annual Report of 1932.**
- 81- **Annual Report of 1929.**
- 82- **Le Nord-Ontario, 1946, A.D.H.**
- 83- **Annual Report of 1935.**
- 84- **Annual Report of 1928.**
- 85- Requête envoyée à G.B. Henry, ministre de l'éducation par le curé Jules Cimon, le 21 novembre, 1933, A.D.H.
- 86- Requête envoyé à John Martin ministre de l'agriculture par le curé Jules Cimon, 1929, A.D.H.
- 87- Requête envoyée à G.B. Henry, 1933.
- 88- J.E. Laforce, **Religieux et Laiques**, p. 265.
- 89- J.E. Laforce, **Religieux et Laiques**, p. 265.
- 90- **Annual Report of 1932.**
- 91- **Report on the illustration stations in northern Quebec and northern Ontario for 1940**, Archives de la Ferme Expérimentale, À l'avenir : Report on the illustration, A.F.E.
- 92- Entrevue avec Ernest Léonard, Moonbeam, juin 1978.
- 93- Lettre du régisseur Smith Ballantyne au curé Lajoie, le 13 août, 1921, A.D.H.
- 94- The Northern and North-Western Ontario Development Act, 1918 in R.S.O.
- 95- The Agricultural Development Act, 1921, in Statutes of Ontario.
- 96- Lettre du curé Lajoie à A.G. Farrow de l'Office du développement Agricole, le 17 mai, 1922, A.D.H.
- 97- Conférence donnée à Ottawa le 14 octobre 1938, A.D.H.
- 98- **Annual Report of 1931.**
- 99- Entrevue avec Irène D'Amours, Moonbeam, juin, 1978.
- 100- Entrevue avec Irène d'Amours, Moonbeam, juin, 1978.
- 101- **Annual Report of 1931.**
- 102- **Annual Report of 1932.**
- 103- **Annual Report of 1930.**
- 104- **Annual Report of 1932.**
- 105- **Annual Report of 1929.**
- 106- **Annual Report of 1942.**
- 107- Entrevue avec Irène d'Amours, Moonbeam, juin 1978.

- 108- **Report on the illustration...** for 1932, A.F.E.
- 109- Entrevue avec François-Xavier Gosselin, ancien régisseur de la ferme expérimentale, Kapuskasing, août 1978.
- 110- **Report on the illustration ... for 1932**, A.F.E.
- 111- **Report on the illustration ... for 1932**, A.F.E.
- 112- **Annual Report of 1933.**
- 113- **Annual Report of 1936.**
- 114- Summary of the Year's Business, 1940.
- 115- Summary of ... 1940, A.F.E.
- 116- Summary of ... 1940, A.F.E.
- 117- J.E. Laforce, **Religieux et Laiques**, p. 263.
- 118- Lettres de Albert Grigg, sous-ministres des Terres et Forêts au curé Lajoie, le 11 mai, 1921, A.D.H.
- 119- Notes on Northern Ontario, 1919, A.D.H.
- 120- Lettre de Albert Grigg, sous-ministre des Terres et Forêts au curé Lajoie, le 11 mai, 1921, A.D.H.
- 121- Lettre du curé Lajoie à Benniah Bowman, le 4 décembre, 1921, A.D.H.
- 122- Lettre du curé Stanislas Lajoie au ministre Benniah Bowman, 1922, A.D.H.
- 123- Albert Tucker, **Steam into Wilderness**, Toronto, 1978, p. 66, À l'avenir : Steam.
- 124- Lettre du curé Stanislas Lajoie à W.C. Cain sous-ministre des terres et forêts, le 15 mai 1922, A.D.H.
- 125- The Colonization Roads Act, 1912, R.S.O.
- 126- Lettre datée de juillet, 1925, A.D.H.
- 127- The Northern Development Act. Vol. 1. R.S.O., 1927.
- 128- Report of the Department of Northern Development for...
- 129- Procès-verbaux, le 11 juin, 1935.
- 130- Entrevue avec Jean-Baptiste D'Amours, Moonbeam, juillet 1978.
- 131- Entrevue avec Rip Ballantyne, Kapuskasing, août 1978.
- 132- Entrevue avec Antoine Ouellette, Moonbeam, juin 1978.
- 133- Entrevue avec Ernest Léonard, Moonbeam, mai 1978.
- 134- Entrevue avec Rip Ballantyne, Kapuskasing, août 1978.
- 135- Regulations, A.D.H.
- 136- **Attitudes**, p. 158.
- 137- Lettre du curé Lajoie à Charles Charlebois, o.m.i., le 29 août 1921, A.D.H.
- 138- **Renewing**, p. 264.
- 139- A.R.M. Lower and H.A. Innis, **Settlement and the Forest and Mining Frontiers of Eastern Canada**, 1936, p. 149, À l'avenir : Settlement and the ...

- 140- Lettre du curé Lajoie à Majorique Maurice, Moonbeam, le 29 mai 1922, A.D.H.
- 141- **Renewing**, p. 306.
- 142- J.R. Randall, "Settlement of the Great Clay Belt of Northern Ontario and Quebec", dans **Geographical Society of Philadelphia**, 1937, p. 63, À l'avenir : Settlement of the Great Clay Belt...
- 143- Rapport du régisseur de la Station Expérimentale de Kapuskasing pour 1922, A.F.E.
- 144- **Annual Report of 1928.**
- 145- **Annual Report of 1938.**
- 146- **Annual Report of 1935.**
- 147- **Annual Report of 1930.**
- 148- Entrevue avec André Chainey, Kapuskasing, juillet 1978.
- 149- Lettre, 1925, A.D.H.
- 150- Entrevue avec Elisabeth Lacroix, Moonbeam, juin 1978.
- 151- Entrevue avec Régina Fortier, Cochrane, août 1978.
- 152- Entrevue avec Irène d'Amours, Moonbeam, juillet 1978.
- 153- **Settlement of the Great Clay Belt...**
- 154- **Annual Report of 1931.**
- 155- **Annual Report of 1938.**
- 156- Rapport du régisseur de la Station Expérimentale de Kapuskasing pour 1930, A.F.E.
- 157- Jon Kent, **Agriculture in the Cochrane Clay Belt**, Toronto, 1964, p. 17, À l'avenir : Agriculture in...
- 158- Entrevue avec Irène D'Amours, Moonbeam, juin, 1978.
- 159- Report on the illustration stations for 1937.
- 160- Lettre de Stanilas Lajoie à A.G. Farrow de l'Office du Développement Agricole, 1922, A.D.H.
- 161- **Annual Report of 1936.**
- 162- **Annual Report of 1933.**
- 163- **Annual Report of 1929.**
- 164- Rapport du régisseur de la Station Expérimentale pour 1925, A.F.E.
- 165- Paul Cornell, **Unité et Diversité**, Toronto, 1808, pp. 446-461.
- 166- Esdras Minville, "L'Oeuvre de la Colonisation", **École Sociale Populaire**, 1932-1933, p. 8.
- 167- Correspondance entre futurs colons et le curé Jules Cimon, A.D.H.
- 168- Jean-Paul Lupien, **La Colonisation un remède à la dépression économique de 1929-1939**, Montréal, 1969, p. 31, À l'avenir : La Colonisation.

- 169- **Annual Report of 1935.**
- 170- **Annual Report of 1935.**
- 171- **Report for 1931**, p. 9.
- 172- **La Colonisation**, p. 43.
- 173- The Relief Land Settlement Act, dans Statutes of Ontario, 1933.
- 174- Lettre du secrétaire du plan de secours au curé Cimon, le 6 mars 1934.
- 175- Le 26 octobre 1933, A.D.H.
- 176- **Agriculture in**, pp. 170-171.
- 177- Suggestions, A.D.H.
- 178- Entrevue avec le Révérend Père Donat Deschenaux, Moonbeam, 1978.
- 179- Suggestions, A.D.H.
- 180- Joseph Payette, **Découvrons le Nord-Ontario**, Val-Rita, décembre 1939, A.D.H.
- 181- **Report of 1931.**
- 182- H.V. Nelles, **The Politics of Development, Forest, Mines and Hydro-electric Power in Ontario 1849-1941**, Toronto, 1974, p. 54.
- 183- Entrevue avec Antoine Ouellette, Moonbeam, août 1978.
- 184- Rapport du régisseur de la Station Expérimentale pour 1932, A.F.E.
- 185- Report of the Colonization Department for the National Railways.
- 186- Settlement and the Forest, p. 145.
- 187- **Annual Report of 1935.**
- 188- Note du curé Lajoie, 1921, A.D.H.
- 189- J.E. Laforce, **Religieux et Laïques**, p. 105.
- 190- Procès-verbaux, 1926.
- 191- Procès-verbaux, 1932.
- 192- Procès-verbaux, 1932.
- 193- The Public Lands Act, dans R.S.O., Vol. 1, 1914.
- 194- Rapport annuel de la Paroisse de Moonbeam pour 1919.
- 195- **Report of 1937.**
- 196- Lettre du sous-ministre des terres et forêts au curé Jules Cimon, le 29 juillet, 1933, A.D.H.
- 197- Registres paroissiaux, Laura le 3 juin 1935, Jeanne le 3 septembre 1935 et Cladomire le 15 juin 1938.
- 198- Rapport annuel de la paroisse de Moonbeam pour les années 1919, 1920, 1922, 1928, 1929, 1930, 1932, 1933, 1936, 1937.

- 199- Angus Hills, "Rural Settlement in the Great Clay Belt of Northeastern Ontario" dans **Annals of the association of American Geographers**, pp. 61-62.
- 200- Procès-verbaux, 1928.
- 201- **Report of 1937**, p. 9.
- 202- George L. McDermott "Frontiers of Settlement in the Great Clay Belt, Ontario and Quebec" dans **Annals of the Association of American Geographers**, Vol. 51, 1961, p. 270.
- 203- **Advancing**, p. 16.
- 204- **Advancing**, p. 88.
- 205- Entrevue avec Jean-Baptiste D'Amours, Moonbeam, juin 1978.
- 206- **Report of 1942**.
- 207- **Advancing**, p. 97.
- 208- **Annual Report of 1943**.
- 209- **Héritage**, pp. 29-30.
- 210- Procès-verbaux, 1946.
- 211- **Annual Report of 1948**.
- 212- **Annual Report of 1945**.
- 213- **Annual Report of 1941**.
- 214- **Annual Report of 1945**.
- 215- Rapport du régisseur de la ferme expérimentale pour les années 1949-1953, A.F.E.
- 216- **Annual Report of 1948**.

BIBLIOGRAPHIE**I- SOURCES****A- SOURCES MANUSCRITES****1- Archives du diocèse de Hearst (A.D.H.)**

Correspondance, 1918-1945.

La colonisation dans le diocèse de Hearst ... 17 avril, 1943, 4 p.

Conférence donnée à Ottawa le 14 octobre 1938, par Joesph Payette, prêtre-colonisateur, 12 p.

Conférence sur l'orientation rurale du diocèse de Hearst à l'occasion du congrès de l'Association d'éducation canadienne française les 14-15-16 novembre 1950, 3 p.

Colonisation, intensifier l'amour de la terre, par C.E. Couture, le 4 janvier 1947, Montréal.

Découvrons le Nord-Ontario, par Joseph Payette, prêtre-colonisateur, décembre 1939, 33 p.

Lettre de Monseigneur Latulippe, évêque d'Haileybury, au Pape Benoît XV, 1918, 4 p.

Lettre pastorale de Monseigneur l'Évêque d'Haileybury, Division du diocèse d'Haileybury et Érection de la Préfecture de l'Ontario-Nord, 8 août 1919, 1 p.

Mémoire sur l'établissement rural soumis à Nos Seigneurs les Archevêques et Évêque de la province de Québec, 1947, e p.

Le Nord-Ontario, par Joseph Payette, prêtre-colonisateur, Val-Rite, le 4 avril 1946, 8 p.

Les possibilités agricoles du Nord de l'Ontario et du Nord du Québec, par Adhémar Belzile Surintendant de la Station Expérimentale, Warmandin, le 31 février 1940, 9 p.

Rapport annuel sur la paroisse de la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie de Moonbeam, 1919-1946.

Suggestions made by the Kapuskasing and District Colonization Association to the Committee of Colonization of the Ontario Legislature, le 25 mars 1933, 4 p.

2- Archives de la ferme expérimentale de Kapuskasing (A.F.E.)

Rapport du régisseur de la Station Expérimentale de Kapuskasing, de 1921 à 1953.

Report on the illustration stations in Northern Quebec and Northern Ontario for 1932, 1938, 1939 and 1940.

3- Archives municipales

Procès-verbaux de la corporation municipale du canton de Fauquier, 1922-1945.

4- Archives de l'Ontario

Annual Report of the Agricultural Representative for the District of Cochrane of the Ontario Department Agriculture, for 1927-1949.

5- Archives paroissiales

Registres de la paroisse de la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie de Moonbeam, 1919-1946.

B- SOURCES IMPRIMÉES

1- Du gouvernement ontarien

Report of the Survey and Exploration of Northern Ontario, 1900, 250 p.

Report of the Minister of Lands and Forest of the province of Ontario, 1913-1945.

Regulations Governing the cutting of Pulpwood on Settler's Lands, July 19, 1928.

Revised Statutes of Ontario, The Public Lands Act, chapter 28, Vol. 1, 1914.

Revised Statutes of Ontario, The Colonization Roads Act, chapter 41, Vol. 1, 1914.

Statutes of Ontario, The Northern and North-western Ontario Development Act, chapter 8, 1918.

Statutes of Ontario, The Agricultural Development Act, 1921.

Revised Statutes of Ontario, The Northern Development Act, chapter 36, Vol. 1, 1927.

Statutes of Ontario, The Relief Land Settlement Act, 1933.

2- Du gouvernement fédéral

Statuts du Canada, Loi de secours, chapitre 18, 1933.

Recensements du Canada, 1921, 1931, 1941, 1951, 1961, 1971.

3- Brochures

Agricultural Statistics, Cochrane Division, Canadian National Railways, for the year 1924.

Farm Lands in the Clay Belt of New Ontario, by the Algoma Central and Hudson Bay Railway Company, 1914, 11 p.

The Great Clay Belt of Northern Ontario, by the Temiskaming of Northern Ontario Railway Commission, 1912.

Relative to the soil and timber in New Ontario, 1913.

II- INSTRUMENTS DE RECHERCHE

GOURD, Benoît-Beaudry, **Bibliographie de l'Abitibi-Temiskaming**, Bibliothèque Nationale du Québec, 1973, 300 p.

STELTER, Gilbert A. and ROWAN, John, **Community Development in Northeastern Ontario**, Laurentian press, 1972, 57 p.

Ontario Since 1867 a Bibliography, dans Ontario Historical Studies series 1973, 330 p.

III- THÈSES

EVANS, Margaret, **Oliver Mowat and Ontario, 1872-1896 : A Study in Political Success**. Toronto, 1967, 560 p.

GOURD, Benoît-Beaudry, **La colonisation des Clay Belts du Nord-Ouest québécois et du Nord-Est Ontarien**, Université de Montréal, 1972, 69 p.

KENT, Jon, **Agriculture in the Cochrane Clay Belt**, Toronto, 1964.

MCDERMOTT, G.L., **Advancing and Retracting Frontiers of Agricultural Settlement in the Great Clay Belt of Ontario and Quebec**, Madison, 1959

OLIVER, Peter Nesbitt, **The making of a Provincial Premier, Howard Ferguson and Ontario Politics: 1870-1923**, Toronto, 1969.

REGEHR, Ted B., **The Canadian Northern Railway**, Toronto : Maclean-Hunter Press, 1976, 470 p.

YURKOWSKI, Bruno Carl, **Attitudes and Policies of Ontario Governments Towards Agricultural Colonization in the Clay Belt districts 1892-1940**, London : 1972, 150 p.

IV- LES ÉTUDES

CARON, I, **Le problème de la colonisation au Canada-français**, Rapport du congrès de colonisation tenu par l'A.C.J.C. à Chicoutimi du 29 juin au 5 juillet 1919, Montréal, 1920, 162 p.

- CASSIDY, G.L., **Arrow North**, New Liskeard : Temiskamingue Printing Company, Ltd., 1976, 320 p.
- CORNELL, Paul, **Unité et Diversité**, Toronto : Holt Rinehart et Winston, 1968, 557 p.
- GOSSELIN, A. and BOUCHER, G.P., **Settlement Problems in Northwestern Ontario**, Ottawa : Printer to the King's Excellent Majesty, 1944, 45 p.
- LAGAGE, Jean, **Héritage Moonbeam**, Kapuskasing ; King's Printing, 1967, 86 p.
- LAFLÈCHE, Louis, **Quelques Considérations sur les rapports de la Société civile avec la religion et la famille**, Montréal : éditions Sénécal, 1866, 268 p.
- LAFORCE, J.E. **Bâtisseurs de Pays**, Montréal, éditions Edouard Garand, 1946, 356 p.
- LAFORCE, J.E., **Religieux et Laïques**, Montréal : éditions Edouard Garand, 1945, 261 p.
- LAMBERT, Richard S. et Ross, Paul, **Renewing nature's wealth**, Toronto : The Hunter Rose Co., 1967, 555 p.
- LOWER, A.R.M. and INNIS, H.A., **Settlement and the Forest and Mining Frontiers of Eastern Canada**, Toronto : MacMillan, 1936.
- LUPIEN, Jean Paul, **La colonisation, un remède à la dépression économique de 1929 à 1939**, Montréal, 1969, 126 p.
- NELLES, H.V., **The Politics of Development**, Toronto : MacMillan, 1974, 495 p.
- STEVENS, G.R., **Canadian National Railways**, Vol. 2, Toronto : Clarke and Irwin, 1962, 214 p.
- TUCKER, Albert, **Steam into the Wilderness**, Toronto : Fitzhenry and Witheside, 1978, 190 p.

ROUSSEL, P.M. **Guide du colon du Nouvel-Ontario**, Montréal : éditions Sourds-Muets, 1925, 55 p.

ZASLOW, Morris, **The Opening of the Canadian North 1870-1914**, Toronto : McLelland and Stewart, 1971, 339 p.

V- ARTICLES

DEFFONTAINES, Pierre, "The Rang : Pattern of Rural Settlement in French Canada", dans **French Canadian Society**, Vol. 1, 1964, pp. 3-18.

GOSELIN, A. and BOUCHER, G.P., "Some Aspects of Land Settlement in Northeastern Ontario, 1936-1937" dans **The Economic Annalist**, April and June 1939, pp. 24-37.

HILLS, G.A., "An Approach to Land Settlement Problems in Northern Ontario", dans **Scientific Agriculture**, Vol. 23, décembre 1942, pp. 212-216.

HILLS, G.A., "Rural Settlement in the Clay Belt of northeastern Ontario", dans **Annal of the Association of American Geographers**, mars 1948, Vol. 38.

MCDERMOTT, G.L. "Frontiers of Settlement in the Great Clay Belt Ontario and Quebec", dans **Annals of the Association of Geographers**, Vo. 51, 1961, pp. 261-273.

MINVILLE, E., "L'oeuvre de la colonisation", dans **École Sociale Populaire**, 1932, 32 p.

MINVILLE, E., "Nos errements agricoles", dans **École Sociale Populaire**, 1918.

RANDALL, J.R., "Settlement of the Great Clay Belt of Northern Ontario and Quebec", dans **Geographical Society of Philadelphia**, 1937, pp. 53-66.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	i
INTRODUCTION	1
I- VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE	1
A - Le gouvernement : ce qu'il a voulu faire	1
B - L'organisation religieuse précède la colonisation	3
C - Une société s'organise	6
D - L'administration municipale : porte-parole des colons	16
E - Le curé colonisateur	18
II- LES OBSTACLES À LA COLONISATION	23
A - Une vie de misère	23
B - Les chemins, un problème majeur	37
C - Les dépendances du colon	39
D - Les contraintes de l'entreprise agricole	43
E - La crise économique et la colonisation	46
F - 1940-1945, la fin d'une époque	61
CONCLUSION	64
NOTES	66
BIBLIOGRAPHIE	74

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DU NOUVEL-ONTARIO

Adoptée le 14 janvier 1980

ARTICLE PREMIER

LE NOM

La Société porte le nom de "La Société historique du Nouvel-Ontario".

ARTICLE II

CARACTÈRE DE LA SOCIÉTÉ

La Société, dont le siège social se situe à Sudbury, est une association à but non lucratif.

ARTICLE III

LE BLASON, LA DEVISE, LES PATRONS

Les armoiries de la Société sont: d'azur à la croix d'or rayonnante, posée sur un monticule de sinople semé de roches d'or; de chaque côté de la croix, une gerbe d'or et un pin blanc au naturel se perdant dans le bord de l'écu. Sur le listel, la devise: Faire revivre notre histoire. Les patrons de la Société sont les saints martyrs canadiens.

ARTICLE IV

LES BUTS DE LA SOCIÉTÉ

La Société a pour buts d'étudier et de faire connaître l'histoire de l'Ontario, particulièrement celle de la région du Nouvel-Ontario et des Franco-ontariens; d'intéresser les chercheurs et le public à l'histoire régionale; de veiller à la conservation de toutes les catégories de documents écrits et non écrits.

ARTICLE V

LES MOYENS D'ACTION

La Société atteint ses buts par divers moyens:

- a) elle publie dans sa collection intitulée Documents historiques de la SHNO les travaux et articles recommandés par le comité des publications et approuvés par le Conseil de direction
- b) elle organise des conférences sur des sujets historiques ou d'autres manifestations publiques ou culturelles;
- c) elle travaille à la conservation du patrimoine matériel et culturel du Nouvel-Ontario;
- d) elle recueille et conserve les archives écrites et non écrites qu'on lui confie;
- e) enfin elle adopte tout moyen approprié pour atteindre ses buts.

ARTICLE VI

LA LANGUE

Le français est la langue de publication, des procès-verbaux, des délibérations et des autres activités de la Société.

ARTICLE VII

LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

La Société reconnaît trois catégories de membres:

- a) les membres à vie;
- b) les membres réguliers, admis dans la Société par le Conseil de direction et ayant versé leur cotisation annuelle;
- c) les associations-membres (les organismes, les institutions, les associations, etc.) admises par le Conseil et ayant versé leur cotisation annuelle.

ARTICLE VIII

LE DROIT DE VOTE

Lors des réunions de la Société, les membres à vie et les membres réguliers en règle ont le droit de vote. Les associations-membres n'ont pas le droit de vote.

ARTICLE IX

LE CONSEIL DE DIRECTION

Un Conseil de direction composé d'un(e) président(e), d'un(e) vice-président(e), d'un(e) secrétaire, d'un(e) trésorier(e), d'un(e) président(e) sortant et d'au moins six conseillers dirige la Société.

ARTICLE X

L'ÉLECTION DU CONSEIL

L'assemblée générale, réunie annuellement, élit les membres suivants du Conseil:

- a) le vice-président: il est élu par les membres réguliers et les membres à vie pour un mandat d'un an; l'année suivante, il devient automatiquement président de la Société; l'année suivante, il devient le président sortant. Dans le cas où le vice-président refuserait ou ne pourrait pas devenir président, l'assemblée générale pourrait alors élire un président ayant un mandat d'un an;
- b) le trésorier et le secrétaire sont élus par les membres à vie et les membres réguliers, chacun pour un mandat de deux ans, mais dans des années différentes, de manière que leur mandat ne se termine pas en même temps;
- c) trois conseillers pour des mandats de deux ans; ainsi, il y aura toujours au moins six conseillers, renouvelables chaque année par moitiés.

ARTICLE XI

LE COMITÉ DES MISES EN CANDIDATURE

Afin d'assurer une bonne direction et la continuité de l'oeuvre de la Société, le Conseil de direction nomme chaque année, à sa première réunion après l'assemblée générale annuelle, un comité des mises en candidature:

- a) ce comité se compose de trois membres actifs de la Société choisis en dehors du Conseil de direction;
- b) ce comité présente à l'assemblée générale annuelle de la Société une liste des candidats éligibles et qu'il juge le plus aptes à devenir membres du Conseil de direction;
- c) le Conseil de direction nomme le président du comité;
- d) lors de l'assemblée générale annuelle, toutefois, les membres peuvent proposer d'autres candidatures.

ARTICLE XII

LE DIRECTEUR-GÉNÉRAL

Le Conseil de direction de la Société nomme le directeur-général. Il exécute les décisions du Conseil et assure la bonne marche des affaires courantes de la Société.

ARTICLE XIII

LES POUVOIRS DU CONSEIL DE DIRECTION

Le Conseil de direction voit à la réalisation des buts de la Société et en gère les affaires:

- a) il autorise les dépenses courantes et adopte les budgets;
- b) il édite les publications de la Société;
- c) il dirige la correspondance;
- d) il tient des registres de comptabilité et des procès-verbaux;
- e) il approuve l'admission des nouveaux membres de la Société;
- f) il prend toute mesure nécessaire pour assurer la bonne marche des affaires de la Société;
- g) il forme des comités pour l'aider dans son travail;
- h) il siège quand il a un quorum d'au moins cinq membres;
- i) il comble les vacances qui surviennent dans le Conseil;
- j) il désigne le directeur-général de la Société;
- k) il peut, s'il le juge utile, ajouter jusqu'à trois autres conseillers ayant droit de siéger au Conseil jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

ARTICLE XIV

LES AMENDEMENTS À LA CONSTITUTION

Un membre de la Société peut proposer un amendement à la constitution. Il en donne avis par écrit au Conseil de direction deux mois avant l'assemblée générale annuelle. Le Conseil transmet aux membres ce projet d'amendement au moins trente (30) jours avant l'assemblée générale qui adopte par un vote des deux tiers des membres présents et votant, l'amendement proposé.
